

# LES ACTES

## Colloque européen Agricultures & Paysages



Paradoxes et dynamiques  
15 mai 2009, Paris



# LES ACTES

## Colloque européen Agricultures & Paysages

Paradoxes et dynamiques  
15 mai 2009, Paris

Editeur  
FNCAUE

Responsable éditoriale  
Yves BRIEN, Directeur de la FNCAUE

Retranscription  
UBIQUIS

Coordination  
Ludivine LESOIN, Laetitia CHAUSSONNAUD, Yves HELBERT, FNCAUE

Mise en page  
Laetitia CHAUSSONNAUD, FNCAUE

Photos pleine page  
Christel STACCHETTI

#### Remerciements

A tous les intervenants :

Catherine BERGEAL, Régis AMBROISE, Marie-Laurence MADIGNIER,  
André BARBAROUX, Maguelone DEJEANT-PONS, Bertrand LAPALUS,  
Alexis PERNET, Daniel Le COUEDIC, Noreen LANIGAN, Eric VINCENT,  
Laurent BAUDE, Rémi JANIN, Jean-Paul DIRY, Mihai PASCARU, Denis  
MICHAUD, Matthieu LECLERCQ, Thierry LAVERNE, Michel CORNUET  
Aux membres de l'atelier Agricultures et paysages et plus particuliè-  
rement à Isabelle THAUVEL et Patrick OPEZZO, animateurs de cet  
atelier et des tables rondes du colloque

2009

# Préface

Qu'ils soient architectes, paysagistes, urbanistes, géographes, sociologues ou environnementalistes, les quelque 1 300 professionnels qui travaillent dans les CAUE ont tous le souci des réalités locales. Leurs missions de conseil auprès des particuliers ou des collectivités locales cherchent à concilier à la fois les préoccupations de chacun et l'intérêt général. C'est un exercice souvent difficile mais toujours désintéressé. Le regard des CAUE est indépendant, transversal, et leurs conseils sont multiples. Leur proximité avec les acteurs locaux, élus, services techniques, agriculteurs, habitants, associations locales, parcs naturels régionaux,... leur permet d'aborder la question des territoires avec une certaine lucidité et une grande vigilance. Comment concilier la vision des territoires qu'ont les élus, les agriculteurs, les consommateurs, les protecteurs de l'environnement, les acteurs économiques ?

La notion de protection ou de préservation du patrimoine paysager a souvent tendance à figer les espaces dans un état illusoire du passé d'où le mouvement de la vie est absent et où l'homme apparaît davantage comme ennemi que comme composante du milieu. Il est normal de voir les paysages vivre et se transformer au gré des sociétés qui les produisent. L'enjeu culturel que portent les CAUE dans leurs actions ne s'arrête donc pas à la mémoire de lieux. Il tente d'englober aussi les dimensions sensibles, le respect des spécificités historiques et géographiques et la créativité contemporaine. Tout l'enjeu est là.

La Convention européenne du Paysage ratifiée par la France en 2006 a été une étape majeure. C'est un document exceptionnel et nouveau qui invite à développer la connaissance des territoires, à soutenir la compétence et à organiser la concertation autour des questions de paysage. Au niveau national, en revanche, le Grenelle de l'Environnement, aussi audacieux soit-il sur des questions de développement durable, semble plus timide sur les questions de paysage. Ce terme de paysage est-il trop flou, ou est-il trop accessoire ou encore trop peu consensuel, pour pouvoir être inscrit au centre des politiques publiques de développement durable ? Avec l'installation, en novembre 2008, du nouveau Conseil national du Paysage par les deux secrétaires d'Etat Nathalie Kosciusco-Morizet et Hubert Falco, sous la responsabilité du Ministre Jean-Louis Borloo, nous avons perçu que le paysage était sans doute revenu d'une certaine manière au centre des préoccupations de l'Etat. Une phrase d'Hubert Falco, lors du discours inaugural, doit être soulignée et rappelée avec force : « le paysage est la clé pour faire le lien entre le territoire et le développement durable ». Et lorsque Hubert Falco ajoute également que « C'est toute une ingénierie du développement durable qui doit se mettre en place, dans laquelle l'approche par le paysage est tout à fait structurante », nous ne pouvons que nous en féliciter.

Créer des paysages contemporains de qualité est une difficulté et nécessite certainement de renforcer localement cette ingénierie des territoires. Et les CAUE seront toujours présents pour agir en ce sens. La prise en compte des paysages dans les politiques nationales et les politiques locales est en tout cas une urgence qui doit mobiliser tous les acteurs et tous les décideurs des territoires. Penser le paysage est une manière de rassembler les regards et les intérêts autour d'un projet qui engage la société : quels paysages souhaitons-nous pour demain ? Quels paysages laisserons-nous à nos enfants ? Aujourd'hui, plus que jamais, les CAUE, avec l'aide de leurs partenaires de terrain, cherchent à faire émerger une approche culturelle des paysages, et offrent des pistes d'action et des idées pour agir, ensemble, dans l'intérêt de tous et dans l'intérêt des générations futures. ●

**Christian GAUDIN**  
Sénateur, président du CAUE de Maine-et-Loire,  
président de la FNCAUE



# Agricultures & Paysages

## Paradoxes et dynamiques

Colloque européen  
Vendredi 15 mai 2009

- 5     **PRÉFACE**  
Christian GAUDIN, Sénateur, président du CAUE de Maine-et-Loire, président de la FNCAUE
- 8     **ACCUEIL**  
Michel CORNUET, Président du CAUE de l'Aude et administrateur de la FNCAUE
- 9     **OUVERTURE**  
Marie-Laurence MADIGNIER, Sous-directrice Environnement et Ruralité, ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- 13    **PREMIÈRE TABLE RONDE : Les paysages ruraux et périurbains de demain dans la nouvelle donne économique, sociale et environnementale**  
Animée par Patrick OPEZZO, Directeur du CAUE de la Manche  
André BARBAROUX, Maguelone DEJEANT-PONS, Bertrand LAPALUS, Alexis PERNET
- 19    **DEUXIÈME TABLE RONDE : Identités et paysages contemporains**  
Animée par Isabelle THAUVEL, Directrice du CAUE du Loiret  
Daniel Le COUEDIC, Noreen LANIGAN, Eric VINCENT, Laurent BAUDE, Rémi JANIN,
- 27    **TROISIÈME TABLE RONDE : Relocalisation des économies**  
Animée par Michel CORNUET  
Jean-Paul DIRY, Mihai PASCARU, Denis MICHAUD, Matthieu LECLERCQ, Thierry LAVERNE
- 35    **SYNTHÈSE DES TRAVAUX**  
Régis AMBROISE, Chargé de mission Paysage, ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- 36    **CLÔTURE**  
Catherine BERGEAL, Sous-directrice Sites et Paysages, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, MEEDDAT
- 37    **CONCLUSION`**  
Michel CORNUET
- 38    **L'OUVRAGE : "Agricultures et paysages"**  
**LE FILM : "Portraits d'ares"**

# Accueil

## Michel CORNUET

**Président du CAUE de l'Aude et administrateur de la FNCAUE**

Je tiens à vous remercier de votre présence, et à excuser Christian GAUDIN, Président de la FNCAUE, qui est retenu par une mission polaire importante. Je remercie également le ministre de l'Agriculture et de la Pêche pour avoir permis la tenue de ce colloque, ainsi que le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire pour son appui indispensable. Je remercie enfin tous les CAUE qui ont participé à la conception de l'ouvrage qui vous a été remis à l'entrée et à la réalisation du film documentaire dont nous verrons un extrait ce matin.

Ce colloque a lieu dans le cadre de l'université permanente, dont les trois pôles de travail sont :

- l'identité et la diversité des formes habitées ;
- l'étalement urbain et les territoires durables ;
- l'agriculture et le paysage.

Ce colloque s'inscrit donc dans une réflexion globale qui est portée par la FNCAUE. Il advient dans une période de profondes mutations révélées par la crise économique, sociale et écologique. Des solu-

tions rapides à cette triple crise doivent être trouvées. Le concept de développement durable, qui s'appuie justement sur ces trois piliers, est une posture possible pour comprendre et juguler cette crise.

L'agriculture fait aujourd'hui face à un enjeu considérable. Elle va devoir nourrir bientôt 10 milliards d'habitants. Elle est également sollicitée pour fournir de l'énergie et des matières premières. En même temps, elle va devoir remettre en cause les limites atteintes par son modèle productiviste, tandis qu'elle voit ses surfaces disparaître sous l'effet de l'étalement urbain. L'équivalent d'un département français a disparu depuis 10 ans à cause de l'urbanisation. Toutes ces raisons nous amènent à penser que nous allons avoir besoin d'une agriculture de proximité des villes.

Enfin, qu'il soit urbain ou rural, le paysage va être profondément remodelé. Il va falloir proposer des paysages dynamiques, qui associent l'harmonie, l'identité et les nouveaux besoins. En d'autres termes, nous devons penser globalement et agir localement. J'espère que ce colloque nous aidera à décrypter la complexité qui nous entoure, et éclairer l'avenir afin d'accompagner les citoyens et les élus des territoires dans cette formidable mutation.

# Ouverture

**Marie-Laurence MADIGNIER**  
**Sous-directrice Environnement et**  
**Ruralité, Ministère de l'Agriculture et de**  
**la Pêche.**

C'est avec un grand plaisir que le ministère de l'Agriculture et de la Pêche accueille aujourd'hui la FNCAUE. Michel Barnier m'a chargé de vous demander de l'excuser. Il regrette vivement de ne pouvoir venir introduire cette journée dont le thème lui tient particulièrement à cœur. Dès 1986, alors président du Conseil général de Savoie, il avait créé une mission paysage qui travaillait avec les organisations agricoles et les CAUE. Que ce colloque ait lieu dans ce ministère révèle une dynamique fondée sur une évolution positive des mentalités. Il vient renforcer un partenariat entre la FNCAUE et le ministère. Déjà, en 1992, la FNCAUE publiait une plaquette « Agriculture et Paysages », consacrée à l'article 19 du régime agricole européen.

L'agriculture représente près de 60 % du territoire français. Elle est une composante essentielle des paysages ruraux, qui constituent un remarquable patrimoine écologique, culturel et économique. Pourtant, les paysagistes travaillent essentiellement dans la ville, tandis que les agriculteurs hésitent à parler de paysage. Pour comprendre les raisons qui amènent le monde agricole à s'intéresser aujourd'hui au paysage, je souhaite faire un rapide rappel historique des relations entre agriculture et paysage.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture était en interaction forte avec le paysage. Ce siècle est instructif car il correspond à une période de transformation importante du monde rural en France. Pour nourrir une population toujours plus nombreuse, les agriculteurs ont développé un génie agronomique fondé sur une observation très fine, cherchant à tirer partie de la nature tout en s'en protégeant. Ils ont ainsi organisé le territoire, avec des structures paysagè-

res particulières à chaque région. Au XX<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture a connu des évolutions considérables, liées aux découvertes scientifiques. Pour permettre cette modernisation, notamment la mécanisation, le territoire agricole a été totalement restructuré. Certaines terres qui ne pouvaient supporter les engins ont été abandonnées, conduisant à un reboisement, notamment en moyenne montagne. Cette évolution a constitué une grande réussite sur le plan économique. Elle a permis un développement considérable de la production agricole, tandis que le nombre d'agriculteurs était divisé par 10. Leurs conditions de vie et de travail ont connu une amélioration sans précédent. Ils ont pu enfin prétendre à des niveaux de revenus comparables à ceux d'autres secteurs. Cependant, ce modèle de développement a commencé à montrer ses limites dans les années 1980, notamment en raison de l'importance des conséquences environnementales et paysagères. Celles-ci se traduisaient par la pollution des eaux à retraiter, la dégradation du cadre paysager dans des régions touristiques et des problèmes sanitaires.

Aujourd'hui, la société et le monde agricole prennent conscience du caractère inéluctable du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources et de l'aggravation de la concurrence sur le foncier. L'agriculture est concernée au premier chef par ces problèmes. Elle voit ainsi ses missions élargies et fait face à un immense défi : être d'une plus grande productivité pour satisfaire les besoins alimentaires, tout en se montrant plus respectueuse de l'environnement et en permettant le partage adéquat de l'espace pour mieux vivre ensemble.

Le plan Objectif Terres 2020 a été présenté par le Président de la République en février dernier. Le Ministre y a travaillé et imprimé sa marque pour montrer que des défis devaient concrètement modifier notre modèle agricole. Ces défis s'appuient sur des expériences déjà en place qui prouvent qu'ils peuvent être relevés. L'un d'entre eux

s'intitule : « contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages ». Des mesures concrètes sont proposées, tel que le développement des surfaces consacrées aux infrastructures écologiques du paysage (haies, arbres, talus, pentes enherbées). Ces surfaces seront prises en compte dans les mécanismes d'aides de la PAC dès l'année prochaine. De plus, l'agroforesterie va bientôt être reconnue dans le programme national de développement rural. Des fonds européens viendront compléter les aides déployées par certaines collectivités. L'arbre est ainsi considéré de nouveau comme un élément à part entière dans le système de production agricole. En outre, le système herbagé va être plus soutenu. Les éleveurs jouent en cela un rôle essentiel dans l'ouverture des paysages de montagne. Le bilan de la PAC, quant à lui, conduit à rééquilibrer les aides entre les grandes cultures et les systèmes herbagés, essentiels au maintien de la biodiversité, des paysages et des territoires. D'autres défis à relever concernent l'eau, les sols, le réchauffement climatique. Ils ont également un impact sur les systèmes de production. Des réflexions ont été conduites dans le cadre du plan Objectif Terres 2020, en particulier sur une certification environnementale des exploitations agricoles, qui reconnaîtra les efforts accomplis par les agriculteurs en matière environnementale et les poussera à progresser dans les différents domaines.

Dans cette nouvelle dynamique, que peuvent apporter les paysagistes ? Les approches paysagères, fondées sur une connaissance de l'histoire et la géographie des lieux, deviennent essentielles. Il est indispensable de réfléchir à l'organisation des territoires de chaque exploitation pour valoriser ses potentiels naturels et humains. Les notions quantitatives vont ainsi être complétées par des approches qualitatives. Les outils des paysagistes, tels que les visites collectives, l'usage de cartes, l'habitude du projet dans l'espace, complètent bien ceux des agronomes et des environnementalistes. Le paysage est un outil au service du développement durable. D'ailleurs, les membres du jury des trophées « Agriculture Durable » ont relevé les qualités paysagères des exploitations nominées.

En 2006, la France a ratifié la Convention européenne du paysage. Celle-ci donne une définition au terme paysage : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humain et leurs interrelations ». Pour les agriculteurs, la portion de

territoire correspond au parcellaire dont ils ont la responsabilité. Les approches paysagères peuvent contribuer à réorganiser l'espace pour placer les exploitations dans des situations plus autonomes. Or les agriculteurs ne pourront ignorer que la résultante de leur travail sera perçue par les populations et participera à leur cadre de vie. La fonction paysagère mérite donc d'être défendue et reconnue. A partir de cette reconnaissance, les collectivités locales consentiront à protéger les terres agricoles dans leurs projets d'urbanisme.

Les CAUE font la démonstration que le travail avec les paysagistes, les urbanistes et les architectes conduit les agriculteurs à mieux valoriser leurs produits, et à trouver de nouveaux partenaires techniques et financiers. Les travaux réalisés depuis plusieurs années pour améliorer l'architecture des bâtiments agricoles commencent à porter leurs fruits. Je tiens à saluer le CAUE du Loiret qui a élaboré un site Internet remarquable consacré à la recherche d'une architecture contemporaine pour les bâtiments agricoles.

Du point de vue de l'urbanisme, plusieurs CAUE testent avec les collectivités territoriales et les SAFER les nouveaux outils pour protéger les sols agricoles : les zones agricoles protégées (ZAP), les périmètres de protection des sols d'espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), ainsi que des aménagements fonciers de nouvelle génération. Nous devons progresser sur ces outils, en les vulgarisant et en les diffusant. En outre, les trames vertes et bleues, issues du Grenelle, doivent entrer dans le cadre de cette réflexion. Les outils ne manquent pas. Néanmoins, ils doivent être mieux partagés. Les CAUE ont un rôle à jouer à ce titre. J'espère que cette journée contribuera à mieux faire connaître et partager les compétences des uns et des autres, à valoriser les expériences les plus intéressantes, lesquelles déboucheront sur un partenariat renforcé entre le monde de l'agriculture et le monde du paysage. En attendant la poursuite concrète de tous ces travaux, je vous remercie pour votre participation.

**Projection d'un extrait du film « Portraits d'ares ».**

**Michel CORNUET**

Je tiens à remercier ceux qui se sont impliqués dans la réalisation de ce film remarquable, notamment le CAUE de Seine-et-Marne et le CAUE des Yvelines. ●





# Première table ronde

## Les paysages ruraux et périurbains de demain dans la nouvelle donne économique sociale et environnementale



CAUE 45

**Environnement, sécurité alimentaire, ressources énergétiques, pression foncière et consommation d'espaces : des enjeux et des paradoxes**

### Intervenants

**André BARBAROUX**, Directeur général de la FNSEA-FER, inspecteur général de l'agriculture, ancien directeur général du CNASEA

**Maguelone DEJEANT-PONS**, Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire au Conseil de l'Europe

**Bertrand LAPALUS**, Eleveur, administrateur et responsable du groupe foncier au Centre national des Jeunes Agriculteurs

**Alexis PERNET**, Paysagiste au Parc naturel régional du Livradois-Forez, doctorant au Ladyss (Université Paris 1)

Les débats sont animés par **Patrick OPEZZO**, Directeur du CAUE de la Manche

### Patrick OPEZZO

Je vais tout d'abord m'adresser à Maguelone DEJEANT-PONS. La Convention européenne du paysage, qui rassemble 47 Etats membres, énonce notamment l'importance du paysage dans la qualité de vie de la population. Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social. Cette Convention européenne du paysage a estimé qu'il était nécessaire d'intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, ainsi que dans les politiques culturelles, environnementales, agricoles, sociales et économiques. Pourquoi, dans cette Convention, le thème de l'agriculture a-t-il été spécifiquement identifié par rapport aux autres activités ?

### Maguelone DEJEANT-PONS

Je souhaite tout d'abord remercier le ministère de l'Agriculture et l'ensemble des partenaires qui ont organisé cet événement. Cette Convention a été élaborée à la suite de nombreux travaux menés au Conseil de l'Europe depuis plusieurs années. En 1987, une première campagne sur le monde rural se penchait déjà sur les questions du rapport ville/campagne. Par le passé, un groupe sur les paysages et le monde rural avait été mis en place. La Convention traite effectivement de l'agriculture car l'ensemble du territoire est concerné. Or il est de plus en plus difficile de distinguer où se situe l'agriculture car elle occupe désormais des zones urbaines et périurbaines.

La Convention mentionne que les parties s'engagent à inscrire le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelles, environnementales, agricoles, sociales et économiques, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. En d'autres termes, la notion de paysage doit être incorporée à toute activité humaine. Comment faire l'interface entre agriculture et paysage ? Tel est l'enjeu qui se présente aujourd'hui.

## Patrick OPEZZO

Quelles sont les menaces qui pèsent sur ces paysages ruraux ? A l'inverse, l'agriculture de demain n'est-elle pas une opportunité de préserver des paysages, mais aussi d'en inventer d'autres ?

## Maguelone DEJEANT-PONS

Tout le monde connaît les problèmes de l'étalement urbain, de la mécanisation et de l'abandon des terres agricoles. Néanmoins, le plus difficile est de trouver des solutions et d'apporter des réponses. Nous essayons de nous diriger vers ces axes. Le Conseil de l'Europe peut dire le droit à travers des conventions internationales, des traités ou des recommandations adressées à ses Etats membres. Par ailleurs, un travail est mené pour tenter de créer un mouvement d'idée à travers des publications. En s'appuyant sur le « Guide d'observation du patrimoine rural » réalisé par le ministère de l'Agriculture, le Conseil de l'Europe en a produit un autre, européen. Celui-ci a pour objectif de considérer le monde rural en prenant en compte toute sa diversité, qu'il s'agisse du patrimoine matériel ou immatériel. Ce guide a été traduit dans les langues de nombreux états membres du Conseil de l'Europe.

Une réunion s'est tenue en 2007 sur le thème « Paysage et patrimoine rural », qui prenait en compte les différents aspects de l'agriculture. L'objectif était de présenter des bonnes pratiques de certains pays, comme par exemple la Suisse qui a créé le fonds suisse paysage, ou la méthode de caractérisation des paysages du Royaume-Uni. Sur cette base, la Conférence des Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire a produit un projet de résolution d'une charte du patrimoine rural. Notre objectif est également de rendre visibles les expériences menées dans les différents pays à travers un système d'information. Un ouvrage a par exemple été réalisé au sujet de l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage. Un autre axe

### **“Nous faisons face à un gaspillage éhonté du foncier.”**

consiste à travailler avec la Commission de l'Agriculture de l'Union européenne afin de voir comment la réforme de la PAC en 2013 pourrait considérer la dimension paysagère. Cette démarche s'appuie sur une des dispositions de la Convention, intitulée « Politique des programmes internationaux ». Elle indique que « les parties

s'engagent à coopérer lors de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques et programmes internationaux », et à recommander, le cas échéant, que les considérations concernant le paysage y soient incorporées. Cette réforme constituera une formidable occasion en ce sens.

## Patrick OPEZZO

Merci. Nous allons aborder la question du foncier, qui est fondamentale y compris dans le cadre du réseau rural national qui s'est mis en place. Je vais interroger à ce sujet André BARBAROUX.

Pourquoi les acteurs du monde agricole portent-ils aujourd'hui l'idée de la préservation de l'espace agricole ? Est-ce simplement en vertu du seul principe de précaution ?

## André BARBAROUX

Le principe de précaution est important mais n'est guère pris en compte en matière de foncier agricole parce que nous faisons face à un gaspillage éhonté du foncier. L'équivalent d'un département disparaît tous les 6 ans. Selon les chiffres du ministère de l'Agriculture, les surfaces agricoles ont baissé en moyenne de 50 000 ha par an en 2004-2005, de 62 000 ha en 2005-2006 et de 70 000 ha en 2007-2008. Par conséquent, le phénomène ne fait que s'accroître et les instruments pour lutter contre cette disparition manquent.

## Patrick OPEZZO

Pourtant, il existe de nombreux outils.

## André BARBAROUX

Effectivement mais malheureusement inefficaces si on en juge aux résultats. Les ZAP existent depuis 10 ans. Nous en comptons environ 15 aujourd'hui, qui couvrent seulement 10 000 hectares à comparer à une surface agricole de 27 millions d'hectares. Concernant les PAEN, nous sommes malheureusement forcés de faire le même constat. La FNSAFER

a suivi pendant deux ans ce projet. Nous constatons qu'il est

très difficile à mettre en oeuvre. Il requiert l'accord unanime de toutes les communes qui participent. Or, celles-ci n'apprécient pas se voir imposer des entraves en matière foncière. Le département de l'Hérault, qui a porté fermement ce projet, a fini par y renoncer du fait de la complexité de la procédure. Les élus n'y adhèrent pas. Par ailleurs, le Grenelle

de l'environnement ne dit presque rien au sujet du foncier. Il est simplement question d'indicateurs, d'articulation des documents d'urbanisme, d'études d'impact.. Or un indicateur correspond à un thermomètre, l'articulation est rare et les études d'impact sans effet sur les projets.. De plus, la tendance actuelle préconise de mieux intégrer les SCOT et les PLU. Mais ces dispositifs existent également depuis de nombreuses années, sans que la situation ne s'améliore. Le dialogue fait ici défaut et il manque encore beaucoup de SCOT.

En France, nous avons la particularité de créer des concepts ambigus, qui ont des difficultés à s'appliquer. En Allemagne, on vérifie la conformité des documents d'urbanisme aux documents d'aménagement. Chez nous, il est question, de « compatibilité ». Ce concept est flou. Le problème vient du fait que le foncier agricole n'a pas le pouvoir en lui-même de faire contrepoids face à la demande d'étalement urbain et aux infrastructures. Il faut donc doter l'agriculture d'un outil de contrepoids, l'objectif n'étant ni de sanctuariser les terres agricoles, ni de mettre le développement des villes dans un carcan. Pourquoi un pays comme l'Allemagne, qui a un niveau de développement similaire au notre, parvient-il à maîtriser la consommation des terres agricoles ?

Le Québec a également mis en place depuis 1978 une loi de protection des terres agricoles. Celle-ci suppose que tout projet d'urbanisme ou d'aménagement qui empiète sur les terres agricoles est soumis à une commission nationale indépendante qui décide d'accepter ou non tout déclassement, qui questionne la réalité du besoin, qui propose des solutions alternatives ou qui oriente le prélèvement sur les terres agricoles. Cela n'a pas empêché l'agglomération Montréalaise, ni celle de Québec de se développer normalement. En outre, ce système permet de mieux prendre en compte les friches qui existent en zones urbaines, ainsi que les sous-densités. En travaillant de cette manière, nous arriverions à faire baisser la pression sur les surfaces agricoles. Mais nous sommes confrontés aux intérêts des maires, qui continuent à vouloir faire librement ce qu'ils souhaitent, à la concurrence que se font les zones d'activité. En 1965, une réforme communale a eu lieu en Allemagne. Le nombre de communes est passé de 34 000 à 9 000, qui sont maintenant capables de se doter de services d'urba-

nisme et d'aménagement. Dès lors, cela leur permet de proposer des plans conformes aux contraintes et de résister aux pressions spéculatives.. En France, nous continuons à opérer sur des territoires trop petits.

## Patrick OPEZZO

Il continue d'exister des maires agriculteurs.

## André BARBAROUX

Les agriculteurs ne sont plus majoritaires sur une grande partie du territoire. Or, un maire qui veut des ressources va créer une zone d'activité afin de percevoir plus de taxe professionnelle. Les zones d'activités se situent à l'entrée des villes ou le long des voies de communication. Elles sont construites toutes de la même manière : de manière horizontale et entouré de parkings gigantesques. En Allemagne, dans ce type de zone, les constructions sont verticales et les parkings sont souterrains. Nous pouvons changer aussi les règles d'urbanisme qui favorisent l'étalement urbain. De nom-

## **“Ne pas sanctuariser les terres agricoles, ni mettre le développement des villes dans un carcan.”**

breux architectes et urbanistes prônent la reconstruction de la ville sur la ville, la densification raisonnée, la redéfinition des règles d'espacement des maisons ou de la construction des lotissements de plus en plus loin des centres. En France, nous discutons beaucoup et nous avons le génie du concept. Mais le passage à la réalité s'avère toujours difficile. Contre les évolutions, pourtant nécessaires, on oppose régulièrement deux arguments. Le premier est de dire qu'elles vont empêcher les villes de se développer. Le second est de penser qu'elles vont accroître le coût de l'habitat social. Bien évidemment ce n'est pas le cas. Ce qui est vrai c'est que ces mesures obligeront enfin à s'interroger sur la réalité des besoins et à proposer aux gens d'autres choix que les tours ou les pavillons. J'ai récemment écrit un article sur ce sujet que je vous invite à lire, dans l'ouvrage annuel du club DEMETER.

## Patrick OPEZZO

Je remercie André BARBAROUX pour ce plaidoyer plein de conviction. Alexis PERNET, vous êtes paysagiste en Auvergne et doctorant à l'université de Paris 1. Vous avez travaillé sur l'émergence de poli-

tiques locales de paysage. Sur quels types de territoires globaux et à quelles échelles ces politiques locales de paysages peuvent-elles être mises en oeuvre ? Quels acteurs, outils et méthodes doivent être mobilisés ? Vous portez en même temps un projet de paysage partagé avec l'agriculture, dans le cadre d'un atelier de paysage que vous avez initié. Peut-on projeter le paysage ? Quels types d'actions sont possibles ? Enfin, la médiation et le paysage sont-ils devenus des outils de l'aménagement du territoire ?

## Alexis PERNET

Monsieur BARBAROUX vient d'évoquer la fragmentation de l'espace politique. N'oublions pas que les communes se sont regroupées au sein d'intercommunalités. Le paysage a d'ailleurs joué un rôle dans ce processus : au début des années 1990, les chartes paysagères sont apparues au moment où émergeaient ces regroupements intercommunaux. Le paysage a parfois été la première entrée par laquelle ces communes ont commencé à travailler entre elles. Dans le cas de l'Auvergne, 64 chartes paysagères ont été élaborées en un peu plus de 10 ans. Aujourd'hui, les intercommunalités continuent à se doter d'outils pour tenter d'aller plus loin, de

**“ Le paysage a parfois été la première entrée par laquelle des communes ont commencé à travailler entre elles. ”**

prolonger ces démarches dont on a parfois oublié l'existence. Certains Parcs naturels régionaux réfléchissent à la création d'agences d'urbanisme rural, ou d'agences rurales d'urbanisme, ces termes n'étant jamais définitifs.

Permettez-moi d'évoquer le travail mené au cours de l'atelier des paysages, sur le territoire de la communauté de communes de la vallée de l'Ance. La question de la surconsommation du foncier nous préoccupe évidemment. Dans le Forez, la disparition des terres agricoles ne s'est pas faite sous la pression des villes, mais sous celle du reboisement, dans les années 1960-1970. Ces zones boisées fragmentent aujourd'hui l'espace agricole. Le Parc du Livradois Forez a initié depuis plus de dix ans une reconquête qui coûte cher, mais qui montre aux habitants qu'il est possible d'agir sur le paysage. Le paysage fait donc bien l'objet d'un projet. Néanmoins, un projet de paysage ne fonctionne pas comme un projet d'architecture. La triade maître

d'ouvrage / maître d'oeuvre / exécutant, valable pour un bâtiment, ne peut fonctionner à l'échelle d'un grand territoire. Les institutions ont souvent vécu sur l'idée que les projets, un fois écrits, allaient se mettre en oeuvre d'eux-mêmes. Mais il faut des personnes pour porter ces initiatives. L'atelier des paysages initié dans la vallée de l'Ance essaie d'apporter des réponses. Il est conçu comme un temps d'échange et de partage, un moment pour aller vers toutes les composantes de la population, et en priorité vers les agriculteurs. Mais dans le contexte de notre atelier, il fallait inventer des modalités nouvelles de discussion, et dans ce cas là la meilleure solution consiste toujours à aller vers les gens, sans attendre. Stéphane Duprat, un jeune paysagiste a ainsi passé trois semaines à rencontrer les agriculteurs, à partager un peu de leur vie, à discuter avec eux de leur paysage, tels qu'ils le voient et agissent dessus. Les agriculteurs ont évidemment beaucoup de choses à dire, notamment au sujet de l'usage du foncier. Ils étaient les premiers à défendre l'idée d'un PLU à l'échelle intercommunale.

Cet atelier a donc permis de poser les enjeux, mais pas uniquement dans un discours de paysagiste.

Les agriculteurs évoquaient ces problèmes avec leurs mots à eux, ce n'était pas que du ressort d'un chargé de mission du parc, dont on connaît généralement la position à l'avance. Cette démarche nous a permis d'être mieux écoutés. Nous avons aujourd'hui la chance de voir émerger entre cinq et sept PLU communautaires sur l'ensemble du Parc, dont un sur la vallée de l'Ance. Mais il nous revient d'en faire de bons outils, grâce à des médiations et des méthodes d'accompagnement. L'atelier des paysages aura servi de laboratoire pour ces méthodes nouvelles.

## Patrick OPEZZO

Cela signifie peut-être que les agriculteurs doivent être plus présents dans ce dialogue avec les institutions lors de l'élaboration du PLU.

## Alexis PERNET

On connaît bien les missions du paysagiste, sur le partage de la connaissance et la mise en oeuvre de projets de paysage. Je voudrais insister ici sur une dimension de notre travail, qui est loin d'être anecdotique. Il s'agit avant tout de veiller à la qualité de la relation humaine qui s'installe dans de tels

contextes. Nous parlons d'abord de la qualité de la relation entre les élus, les habitants et les agriculteurs. Celle-ci n'est pas toujours simple, bien au contraire. Comme souvent, le foncier est au coeur des problèmes, puisque les uns exploitent des terres qu'ils ne possèdent pas toujours. Un des rôles des paysagistes est aussi de savoir sortir d'une posture de prescripteur afin de veiller à la qualité du dialogue qui s'instaure sur le territoire. Cette approche relationnelle est l'un des fondements de l'atelier des paysages. Pour aborder ces questions avec les agriculteurs, nous leur avons fabriqué une carte. Nous y faisons apparaître les terrains cultivés et les terrains habités de la vallée de l'Ance comme s'il s'agissait d'un système d'îles, un archipel où la forêt serait figurée par le bleu de la mer. La carte montre que l'on habite essentiellement dans un espace ouvert, cultivé. Nous n'avons pas voulu figurer cet espace par le blanc du papier, tel que les cartes topographiques le représentent habituellement, comme s'il était possible d'y écrire n'importe quoi. Alors voilà, ce pourrait être une proposition pour commencer à répondre à nos inquiétudes : nous pourrions demander au directeur de l'IGN de modifier les modes de représentation des cartes...

### Patrick OPEZZO

Je voudrais remercier Bertrand LAPALUS d'être présent. Vous êtes éleveur et administrateur au Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Le CNJA s'est-il déjà interrogé sur des questions de paysage ? Au-delà des aménagements des abords de ferme, existe-t-il des réflexions plus globales sur le paysage ? Deuxièmement, pensez-vous que la transformation et la gestion des paysages ruraux puissent être réfléchies à une certaine échelle de territoire ? Enfin, si les productions sont dans un dispositif mondial, une régionalisation de certaines productions est-elle souhaitable ?

### Bertrand LAPALUS

Nous adhérons totalement aux propos de Monsieur BARBAROUX. Les CNJA ont tiré la sonnette d'alarme dès 2004 au sujet du foncier. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater qu'il y a une prise de conscience, même si la situation n'évolue pas pour autant. L'intérêt personnel d'un maire ou d'un exploitant va bien souvent à l'encontre de l'intérêt collectif. Au cours d'une conférence récente à l'INRA au sujet de l'agriculture périurbaine, des

chercheurs réfléchissaient à des manières de produire sur de plus petites surfaces, ou même en étage. J'estime qu'il est plus logique et facile d'empiler des voitures sur un parking que des salades ou des vaches. L'investissement des agriculteurs dans les municipalités a diminué parce qu'ils ne sont plus présents partout. J'ai moi-même refusé de siéger en tant que conseiller dans ma commune. En effet, les horaires des conseils ne correspondent plus aux emplois du temps des agriculteurs. De plus, l'agriculteur présent dans le précédent conseil n'était là que pour donner bonne conscience au conseil. Il n'avait aucun pouvoir à son échelle. Il faut un échelon supérieur, où nous

**“ L'agriculture n'a fait que s'adapter à ce qu'on lui demandait de faire.”**

aurions la possibilité d'être plus présents, via les Chambres d'agriculture notamment.

### Patrick OPEZZO

L'intercommunalité peut être une bonne échelle.

### Bertrand LAPALUS

Effectivement. Dans mon département, 80 % des communes ont un PLU et trois SCOT ont été signés. Nous sommes pourtant confrontés aux mêmes problèmes qu'ailleurs. Ces dispositifs ne sont donc pas efficaces. Deux zones industrielles sont en projet à 40 km l'une de l'autre, ce qui paraît aberrant. Il serait préférable de mutualiser les taxes professionnelles et de les redistribuer vers les collectivités. Pour revenir à vos questions, le paysage ne constitue pas la priorité des jeunes agriculteurs. L'économie est au centre des préoccupations. Par contre, nous sommes présents dans toutes les démarches actuelles, telles que le Grenelle de l'environnement. Nous sommes conscients du rôle que nous jouons. En France, il existe une diversité et une beauté du paysage qui nous vient de travail passé. On va souvent dénoncer certaines erreurs. Or l'agriculture n'a fait que s'adapter à ce qu'on lui demandait de faire. Depuis 1970, d'énormes efforts ont été consentis sans qu'ils soient reconnus économiquement. En conséquence, les agriculteurs disparaissent progressivement.

### Patrick OPEZZO

J'aurais souhaité vous poser à tous de nouvelles questions, mais le temps passe très vite. Je vous remercie pour votre présence. ●



# Deuxième table ronde

## Identités et paysages contemporains



CAUE 18

### Comment se crée le patrimoine paysager et bâti du XIXe siècle ?

#### Intervenants

Daniel Le COUEDIC, Architecte DPLG et Docteur d'Etat en histoire contemporaine, Professeur à l'université de Bretagne Occidentale, Directeur du Laboratoire de recherche de l'institut de Géoarchitectures

Noreen LANIGAN Directrice pour la France et la Belgique de Bord Bia / Irish Food BoardCsaba

Eric VINCENT, Ingénieur « terroirs et délimitation », Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

Laurent BAUDE, Vice-président de la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire, délégué à l'agriculture périurbaine, adjoint au maire de Semoy (Loiret)

Rémi JANIN, Ingénieur paysagiste, agence Fabriques, Vernand (Loire)

Les débats sont animés par Isabelle THAUVEL, Directrice du CAUE du Loiret

#### Isabelle THAUVEL

Nous allons aborder le thème de l'identité des paysages. Nous allons ainsi nous demander comment se constitue une identité paysagère. Quel est le lien avec l'agriculture ? Comment peut-on éventuellement l'utiliser, et avec quels objectifs ? Enfin, comment peut-on construire une identité, avec quels acteurs ?

Daniel LE COUEDIC a beaucoup travaillé sur les notions qui constituent l'identité, aussi bien en architecture que pour le patrimoine. Quels sont les rapports entre l'agriculture et la constitution d'une identité ? Quels ont été ces rapports ? Comment se sont constituées ces identités ? Quel a été le rôle des bâtiments agricoles ?

#### Daniel LE COUEDIC

Quand on parle de paysage, la notion d'identité s'avère ambiguë. L'identité, étymologiquement, renvoie à ce qui est un et reconnu comme tel, autrement dit à ce qui présente une unité flagrante. Cette définition peut s'appliquer au paysage de l'esthète, qui possède les clés idéologiques ou artistiques pour interpréter une partie de l'environnement s'offrant à lui comme un tableau. Une autre conception de l'identité consiste à penser qu'un paysage peut traduire l'identité d'un groupe social ou d'une région. En fait, ces deux conceptions se sont constamment entremêlées et l'agriculture a régulièrement été utilisée ou prise à témoin dans les processus mis en oeuvre.

Ainsi, pour la Société d'Agriculture de Bretagne au XVIIIe siècle, il s'agissait certes d'introduire les progrès de l'agronomie, mais son intention s'inscrivait également dans une visée autonomiste qui entendait affermir la personnalité de la province. Le nouvel environnement agricole devait traduire visuellement – et en cela c'était un paysage – un projet collectif aboutissant à une prospérité commune. Aujourd'hui, en d'autres termes bien sûr, la Bretagne continue de se poser ce type de questions : la région a lancé un plan Paysage dans les années

1990 et entend désormais définir une « marque Bretagne » qui inclut les paysages. Les idées forgées par la Société d'Agriculture de Bretagne ont attendu les lendemains de la Révolution pour être mises en oeuvre, notamment dans le très grand chantier du bocage. Il est intéressant de voir si l'identité s'en est trouvée confortée. Dans son Tableau de la France de l'Ouest, le géographe André Siegfried l'a affirmé. Pour lui, le bocage correspondait parfaitement à l'identité d'une population farouche et résistante qui occupait son pays de façon éparse ! Ce chantier agricole aurait donc correspondu à des dispositions d'esprit préexistantes. En cela, il était aisément acceptable par tous au contraire des grandes transformations strictement fonctionnalistes du second XXe siècle, qui n'ont eu d'objectifs que productivistes et ont fait peu de cas des atavismes. Elles eurent toutefois un volet paysager incluant une prise en compte de l'antérieur.

Cette politique agricole a été contemporaine des grands chantiers urbains et on peut esquisser un parallèle. Dans les deux cas, on a pensé que la notion d'identité pouvait se cantonner dans quelques réduits. On a ainsi créé de façon quasi concomitante les parcs naturels nationaux et les secteurs sauvegardés. Quelques personnages, dont Philippe

### **“Il y a un découplage entre ce que l'on désire voir dans le paysage et ce que l'on souhaite faire dans le domaine de l'agriculture.”**

Lamour, se sont intéressés aux deux volets. Dans les années 1930, il avait fondé avec Le Corbusier la revue Plans, qui publia « La ville radieuse ». Il fut en 1945 le président de la Confédération générale agricole, qui donna naissance à la FNSEA en 1954, puis en 1956 il créa la Compagnie du Bas-Rhône, qui irrigua 100 000 hectares de terres. Il figura également parmi les initiateurs de la DATAR, où il préconisa très tôt une agriculture productiviste, mais c'est lui aussi qui dès 1946 importa des États-Unis l'idée de créer des parcs naturels. Dans cette logique, l'identité serait prise en compte, mais devrait se contenter de réserves. C'était une maigre compensation en vis-à-vis des bouleversements qui marquaient le terme de la société paysanne et l'affichaient spectaculairement dans le paysage. Un rejet comparable à celui de l'urbanisme fonctionnaliste en provint, qui entraîna une réorientation durant la période giscardienne. Le Président déclara : « Dans une France, terre d'équilibre, l'État

doit faire en sorte que les paysages séculaires soient respectés. Il doit faire en sorte que l'espace soit ménagé par l'aménagement ». Simultanément, un terme fut mis à la rénovation urbaine au profit de la réhabilitation. Le paysage, dès lors, ne fut plus considéré comme une simple conséquence, mais eu droit à de réels égards. L'essor de la profession de paysagiste correspond d'ailleurs à cette période qui ambitionna la réalisation d'un « environnement à la française ». Les CAUE furent créés notamment pour cela.

Les années 1970 furent également celles de la maison individuelle et d'une périurbanisation qui transforma profondément les campagnes. Il faut certainement en faire la critique, mais en apportant quelques nuances à ce qui a été dit précédemment. Monsieur Bertrand Lapalus a d'ailleurs eu l'honnêteté de dire que bien des agriculteurs avaient contribué à ce mouvement en vendant des terres agricoles. Mais il s'agissait souvent pour eux d'obtenir les moyens de moderniser l'exploitation ou de garantir des retraites. On ne saurait en outre présenter les maires des communes rurales comme insoucieux de l'agriculture. Simplement, ils sont aussi confrontés à la nécessité de redresser la pyramide des âges pour conserver une société

équilibrée, garder leurs écoles ouvertes et un niveau de services correct.

Ce que la rurbanisation leur a permis de faire, sous des formes certes critiquables. Plusieurs thèses ont récemment montré qu'il fallait toutefois

relativiser les dégâts, notamment dans le domaine de la biodiversité. Cette pulvérisation de la maison sur l'espace rural a été caractérisée par le néo-régionalisme, qui est une forme de déguisement du territoire. Il y a là en effet un découplage entre ce que l'on désire voir dans le paysage et ce que l'on souhaite faire dans le domaine de l'agriculture. Le rapport Mayoux sur l'habitat péri-urbain avait d'ailleurs pointé le fait que les procédures d'urbanisme servaient souvent à dissimuler une réalité dont le spectacle aurait été cruel, voire insupportable. L'identité, ou ses succédanés, est donc devenue une figure parmi d'autres de l'esthétisation générale du territoire à laquelle nous assistons.

### **Isabelle THAUVEL**

Pourriez-vous dire un mot sur les paysages modernes ? L'agriculture produit en effet des paysages contemporains ? Ces paysages créent-ils des références ?

## Daniel LE COUEDIC

Avant de répondre précisément, je souhaite à nouveau remonter le temps pour rappeler que le XVIII<sup>e</sup> siècle, en codifiant le paysage, n'a jamais oublié l'agriculture. Elle tient une place importante dans les traités. Dans *L'art de former les jardins modernes*, Watheley décrit ce que doit être une ferme simple ou ornée pour contribuer correctement au paysage. Dans *L'art de composer les paysages*, Girardin s'attarde également sur l'agriculture, qui sera un thème de son propre jardin d'Ermenonville. Certains traités iront jusqu'à préconiser un nombre impair de bêtes dans les troupeaux pour accuser le caractère pittoresque ! Or, les canons du paysage forgés à cette époque sont toujours ceux qui habitent la plupart de nos concitoyens ; ce sont eux qui justifient les classements en routes pittoresques sur les cartes routières.

Toutefois, l'agriculture a réservé un tout autre sort aux paysages dans les années 1950 et 60. Ce divorce fut d'autant plus violemment ressenti – chez les visiteurs et les vacanciers tout au moins – que, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à la stabilité des éléments de jugement s'était ajoutée une véritable propagande pour la conservation des archaïsmes ruraux, compris comme des exotismes. Il faut ainsi rappeler que le Touring Club de France fut l'inventeur des commissions des sites. Ce qui était alors le privilège de nantis s'est généralisé depuis les années 1960, amplifié par deux puissants retours du refoulé successifs. Le premier vint du sentiment d'avoir trop cher payé l'entrée en modernité, d'avoir bradé l'héritage ancestral, qui avait été forgé au sein d'une paysannerie traditionnelle brusquement idéalisée. Le second découla de la conviction d'avoir été berné une deuxième fois en laissant dilapider ce bien commun, la nature. Et cette fois, c'est l'environnement qui a porté condamnation de l'agriculture moderne et de ses « paysages ».

Toutefois, les agriculteurs eurent longtemps un tout autre point de vue. Ce nouvel environnement constitua même souvent pour eux une première et délectable émotion paysagère. Là où les citadins voyaient une dévastation, eux contemplaient la fin d'une servitude et la promesse d'une prospérité. Il y avait là deux registres d'appréciation bien différents, mais aujourd'hui nous allons, me semble-t-il, vers une acculturation dont les rurbains furent les vecteurs principaux. Si leur relation, naguère,

fut parfois houleuse avec les agriculteurs, ils ont largement contribué à modifier leur attitude dans ce domaine.

Bien sûr, le paysage de la modernité agricole ne saurait être révisé aussi aisément que les ORU nous défont des grands ensembles. Et le modèle productif correspondant, en dépit des critiques et des désordres qu'il engendra, n'est pas encore rejeté. Mais ce qui subsiste de l'ancien monde est aujourd'hui soigneusement préservé dans un commun accord, confirmé par les documents d'urbanisme. Diverses restaurations interviennent même, notamment dans l'intention de préserver les bassins versants. Un grand soin est en outre apporté

## **“C'est l'environnement qui a porté condamnation de l'agriculture moderne et de ses paysages”**

au traitement des bourgs et des hameaux, à l'entourage des maisons de ferme. Une dualité prend ainsi substance, ce qui inspire une métaphore. Comment, en effet, ne pas songer à Versailles ou l'implacable « jardin de l'intelligence » a su accueillir le hameau de Trianon voué à la sensibilité ? J'ai le sentiment qu'un tel système s'est progressivement installé à l'échelle du pays.

## Isabelle THAUVEL

Je vous remercie beaucoup d'avoir aussi brillamment cadré le sujet. Nous allons maintenant croiser les points de vue des intervenants. Noreen LANIGAN, vous êtes responsable de Bord Bia pour la France et la Belgique, en charge de promouvoir des produits agricoles irlandais. Quels types de produits soutenez-vous ? Quelle est la relation entre la qualité des produits agricoles et la qualité du paysage ? Cette dernière est-elle un argument de vente ?

## Noreen LANIGAN

Je vous remercie. Bord Bia est honoré de votre invitation. Nous exploitons une image, mais nous ne sommes pas impliqués dans tout ce qui se déroule en amont. Bord Bia est un organisme qui fait la promotion des produits agricoles, des boissons et des produits de la mer irlandais. Ce pays a la chance d'avoir un paysage qui exprime son identité. Toutefois, au cours d'un récent salon en France, face aux images que nous avons choisies pour représenter l'Irlande, des visiteurs nous ont dit

qu'elles ressemblaient au Massif Central. Pour exprimer cette identité irlandaise, nous choisissons souvent une image côtière typique. L'Irlande a également conservé ses bocages, avec des champs de taille assez réduite, comme par exemple à l'Ouest. Ces paysages fonctionnent bien sur le plan marketing. Etant donné le faible taux de population de l'Irlande, l'agriculture est majoritairement extensive. Nous utilisons ce type d'agriculture comme argument de vente. Les pâturages et les bétails sont traditionnellement de petite taille. Ces éléments permettent de créer une histoire autour de la production bovine et ovine. Toutefois,

L'Irlande connaît un déficit d'image par rapport à la France, en termes d'appellations. Notre façon d'aborder la question de l'identité agriculture est

### **“Les usages spécifiques marquent le paysage, sous la forme d'une signature.”**

différente dans un petit pays car le régionalisme y est moins marqué. De plus, traditionnellement, les bovins suivent tout au long de leur vie un parcours qui les fait traverser plusieurs régions. Par conséquent, il n'y a pas d'AOC. Nous nous sentons limités dans le contexte européen pour communiquer sur une identité agricole. Nous sommes néanmoins en attente d'un IGP pour l'Irlande.

#### **Isabelle THAUVEL**

Eric VINCENT va nous apporter des précisions sur la qualité des produits et celle des paysages. Le dispositif AOC est-il moteur sur les territoires ?

#### **Eric VINCENT**

Il est difficile de répondre à cette question. Il me semble que les effets ne sont pas directs, mais plutôt indirects. Une AOC est un produit lié à une origine géographique. Nous y associons des éléments qui relèvent de la notion de terroir, qui correspondent à des particularités du milieu naturel et des savoir-faire développés localement. Le paysage est la partie visible de notre système, le produit de l'activité agricole. Dans les textes qui définissent les AOC, une aire de production est délimitée et des règles de production sont imposées. Les usages spécifiques marquent le paysage, sous la forme d'une signature, comme pour les terres viticoles par exemple. Mais il faut ajouter à cela un habitat, un environnement non réglementaire.

L'AOC est-il un moteur pour les paysages ? Comment se fait le partage entre les différents usages du paysage ? Une réforme importante est intervenue en 2006. Nous avons réfléchi plus en profondeur sur la structure des AOC. Les nouveaux cahiers de charges incluent les questions d'environnement et de paysage. Des éléments de préservation du paysage sont définis dans un rapport direct avec la qualité du produit. Dans le domaine viticole, par exemple, nous favorisons l'enherbement des contours.

En 2005, l'INAO avait fait un bilan relatif à l'impact des AOC sur les paysages. Il s'avère que la fixation d'une règle de production n'est presque jamais neutre vis-à-vis du paysage. Les conséquences sont cependant très diverses. Nous sommes en train de prendre conscience de cette dimension, tout comme le font les producteurs. Au-delà du cahier des charges, une réforme va imposer à ces derniers de se regrouper

en organismes de défense et de gestion, qui remplacent les anciens syndicats. Ils auront la responsabilité de la préservation de leur territoire. A travers ce nouvel outil, nous devenons un interlocuteur incontournable dans la gestion des territoires. Aujourd'hui, à chaque nouvelle modification d'une règle de production, nous devons nous interroger sur l'impact qu'elle aura sur le paysage. L'aspect visuel n'avait jamais été envisagé jusqu'alors. Nous sommes ainsi en train d'entrer dans une nouvelle période. Les organismes de défense et de gestion vont intervenir dans tous les projets qui concernent le territoire. Parallèlement, depuis 2003, un réseau s'est créé autour de la Charte de Fontevraud, qui défend les territoires viticoles, en associant la qualité des produits à celle du paysage. Tous les usagers du territoire sont concernés. Cette charte n'est pas du seul ressort de la réglementation des AOC, mais constitue un autre outil de réflexion sur le paysage. Aujourd'hui, cinq vignobles sont signataires de cette charte.

#### **Isabelle THAUVEL**

Rémi JANIN, vous êtes un paysagiste installé sur une exploitation agricole. Pourquoi ? Quels sont vos objectifs ?

#### **Rémi JANIN**

Je mène une activité de paysagiste avec mon frère, Pierre JANIN, qui est architecte. Nous sommes

basés sur exploitation agricole familiale sur laquelle nous conduisons depuis quelques années un projet, étant fils d'agriculteurs, éleveurs d'ovins et de bovins pour la production de viande dans le département de la Loire. Quand nous étions enfants dans cette ferme, nous étions encore entourés d'une communauté très rurale qui allait pourtant disparaître rapidement. Ceux qui ont arrêté furent remplacés par des populations différentes qui portaient un autre regard sur l'agriculture, entraînant un isolement progressif de l'activité agricole. Cette transformation nous interrogeait, dans une société et un environnement de plus en plus urbains. Quand je suis ensuite parti faire des études à l'École de paysage de Blois, la relation entre agriculture et paysage n'était au départ pas du tout évidente pour moi. J'y ai été amené par des points de vue extérieurs qui m'ont fait comprendre que d'être fils d'agriculteur pouvait devenir une curiosité et être pour nous un atout pour traiter ce sujet.

Au moment du diplôme, mon frère et moi avons alors décidé de travailler sur un projet commun autour de la ferme. L'intérêt pour nous a été de pouvoir convoquer un rapport double, celui d'être pratiquant agricole du lieu, de la connaître et de l'habiter par ce biais, et celui de porter sur ce lieu un regard d'architecte et paysagiste. Nous sommes alors questionnés sur la pertinence d'un projet d'architecture et de paysage sur une exploitation agricole, et de ce qu'il pouvait réellement apporter. J'ai progressivement acquis le sentiment que le travail d'un paysagiste ne peut être gratuit et simplement constituer un décor. Il doit à l'inverse d'abord comprendre le projet agricole et la diversité d'espaces qu'il peut proposer, pouvoir rendre spatial un projet agronomique et permettre par les outils dont il dispose de l'améliorer. Nous avons d'abord cherché à accompagner cette diversité d'espaces en tant que paysagiste, le but étant ainsi de faire évoluer le projet agricole vers un projet de paysage conscient.

Le travail a de cette façon porté sur une mise en cohérence des bâtiments d'élevage avec les pâturages, sur la création de chemins d'exploitation temporaires, sur la diversification des espaces agricoles (pré-bois, zones humides, etc.) avec l'utilisation de moyens simples et économiques, notamment par le biais de la récupération propre au monde agricole. En partant de ces bases agricoles, nous

avons ensuite cherché à ouvrir la ferme à des usages et des appropriations extérieurs envers notamment des populations urbaines. Nos parents, qui en sont d'ailleurs issus, ont toujours cherché à être en lien avec des populations extérieures. Quand celles-ci viennent sur le site de la ferme, nous percevons de plus en plus leur vision d'une nature idéalisée dans laquelle la question de la production est évacuée. A l'inverse, nous tentons justement d'affirmer un projet agricole contemporain qui s'appuie sur la production, tout en étant ouvert à des appropriations et des usages extérieurs. La ferme devient ainsi progressivement participative des constructions urbaines. Par exemple, les bâtiments anciens ont été adaptés au système agricole actuel. Lorsqu'ils sont vides au printemps, nous l'utilisons pendant quelques mois comme lieu de spectacle avant de les remplir à nouveau de fourrage.

Nous possédons enfin un autre site sur une zone périurbaine à proximité de Lyon où nous mettons des moutons pendant l'été. Cette zone est aujourd'hui constructible et supposerait que nous cessions là-bas notre activité agricole. L'idée est à l'inverse de regrouper les habitations autour de la parcelle pour conserver à la fois un espace agricole

## **“Construire la ville avec l'agriculture et inversement”**

tout en permettant son urbanisation partielle. Pendant l'hiver, lorsque les moutons ne sont pas présents, cet espace peut devenir public. Ainsi le but est pour nous de construire la ville avec l'agriculture et inversement. Aujourd'hui, nous tentons d'aller plus loin, en mettant des moutons à l'intérieur même de Lyon avec la mise en place d'estives urbaines. Nous portons ainsi un regard agricole sur la ville, en la valorisant en termes d'espaces agricoles, en développant des systèmes qui sortent de la logique de zonage qui sépare la ville du monde rural.

### **Isabelle THAUVEL**

Laurent BAUDE, vous avez le rôle difficile de l'élu. Orléans a une tradition d'horticulture et de maraîchage qui semble faire partie de l'identité de l'agglomération. Maintenir ces activités est-il toujours conflictuel ? Est-ce porteur d'identité ? Existe-t-il un projet autour du maintien de l'agriculture périurbaine.

## Laurent BAUDE

Je tiens à préciser tout d'abord que si le problème n'était qu'une question d'ego d'élus locaux qui rêvent de couper des rubans tricolores, il serait réglé depuis bien longtemps. Je suis membre de la communauté d'agglomération d'Orléans-Val de Loire qui regroupe 22 communes s'étendant sur 30000 hectares, dont 10000 sont dédiés à l'agriculture. Cette communauté d'agglomération a confié à sa vice-présidence le thème de l'agriculture périurbaine, ce qui dénote de l'importance du problème. C'est aussi le résultat des textes qui nous encadrent. J'accorde beaucoup d'importance aux PLU et aux SCOT. Ces deux documents sont très différents. Le PLU nous invite à réfléchir aux problèmes de l'étalement urbain, de la consommation de l'espace, de paysage et d'identité. De la même manière, nous avons approuvé un SCOT en décembre dernier. Celui-ci a nécessité trois ans de travail. Ces documents sont fondamentaux dans notre manière de concevoir les choses.

Concernant la situation de l'agriculture périurbaine à Orléans, l'horticulture, le maraîchage, et l'arboriculture sont des secteurs en difficulté. Parallèlement, une très forte pression foncière s'exerce. Je souscris d'ailleurs à ce qui a été dit plus tôt à ce sujet. Dans une commune périurbaine comme la nôtre, le mètre carré de terre agricole est évalué à 5 euros, alors qu'en zone urbanisée, un aménageur va la revendre à 120 euros. Un exploi-

tant en fin de carrière, qui vit des difficultés, espère naturellement que la limite du zonage soit déplacée afin de valoriser ses terres. La question du foncier est donc fondamentale. La première étape est de faire en sorte que les élus ne considèrent plus les terres agricoles comme des réserves pour l'extension de l'urbanisation.

S'il nous faut accepter que les anciens paysages disparaissent, il nous revient d'en créer de nouveaux. L'arboriculture est formidable en termes paysages et d'identité. Mais la situation économique l'amène à disparaître. Nous faisons face à la mondialisation, tout n'est plus du ressort des acteurs locaux. Par conséquent, nous devons protéger ce qui fonctionne bien. Notre problématique est donc d'assurer la transition pour composer des paysages auxquels on s'identifie.

Faire revenir l'agriculture à la ville me semble être fondamental. Un dialogue doit être renoué entre un monde rural et un monde urbain. Mais cette cohabitation ne peut se faire que dans un climat apaisé, où les conflits sont dépassés grâce à un travail sur les comportements.

Les aménagements urbains accordent une place de plus en plus importante aux espaces verts. Toutefois, cette notion doit être repensée. Nous devons prendre en compte leur intérêt économique, en y associant des agriculteurs. Beaucoup de solutions existent. ●





# Troisième table ronde

## Relocalisation des économies



CAUE 54

### Vers quels nouveaux équilibres entre territoires périurbains et ruraux, entre néo-ruralité, agriculture et tourisme ?

#### Intervenants

Jean-Paul DIRY, Professeur émérite, université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, équipe de recherche CERAMAC

Mihai PASCARU, Professeur de sociologie à l'université d'Alba Iulia (Roumanie), Directeur du Centre de recherche pour le développement territorial

Denis MICHAUD, Producteur de comté et enseignant agricole, président de la commission agriculture, forêt et paysage au Parc naturel régional du Haut-Jura, Maire de Reculfoz (Doubs)

Matthieu LECLERCQ, Créateur de « A la Ferme urbaine du Sart, agriculture de proximité » à Villeneuve-d'Ascq (Nord)

Thierry LAVERNE

Paysagiste DPLG, président de l'association du « Triangle des villes maraîchères du Hurepoix, conseiller municipal de Marcoussis (Essonne) et délégué du projet de territoire et projet agricole

Les débats sont animés par Michel CORNUET, Président du CAUE de l'Aude et administrateur de la FNCAUE

#### Michel CORNUET

Nous allons aborder les questions économiques, à travers notamment une logique de relocalisation. Vers quels nouveaux équilibres entre territoires périurbains et ruraux devons-nous nous orienter, entre néo-ruralité, agriculture et tourisme ?

Je vais tout d'abord m'adresser à Jean-Paul DIRY. Dans cette relation entre paysage et agriculture, quelles nouvelles approches pouvons-nous imaginer ? Quel changement d'échelle pouvons-nous envisager ? N'allons-nous pas vers une banalisation de paysage ? En outre, le développement durable peut-il engendrer d'autres formes ?

#### Jean-Paul DIRY

Les interventions de ce matin ont permis des débats me paraissant tout à fait positifs. En fonction de celles-ci, j'ai réécrit totalement mon intervention.

Tout d'abord, le paysage est toujours le reflet d'une société. Par exemple, les bocages et les openfields ont été le reflet d'organisations paysannes qui fonctionnaient de façon différente. La société des bocages de l'Ouest n'est pas la même que celle du Bassin parisien. Du Moyen-Âge au XIXème siècle, le monde agricole a été responsable de la construction des paysages ruraux. Paradoxalement, ce monde agricole ne se souciait que de la production. Il s'inscrivait dans une fonctionnalité économique. Si l'on admet que le paysage est une construction sociale, le paysage ne peut par conséquent qu'évoluer et se transformer en même temps que la société évolue. Or la société rurale de 2009 n'a rien à voir avec celle de 1950, y compris dans les espaces isolés. En dehors du monde périurbain, une nouvelle société rurale est apparue. Il s'agit bien d'une révolution. Le monde agricole est non seulement devenu minoritaire, mais aussi marginal dans le monde rural. Celui-ci est devenu multi-actif, avec du tourisme, le développement de PME. Il a également acquis une fonction résidentielle, avec de nombreux ouvriers et employés.

Toutefois, le monde agricole conserve pour l'essentiel la gestion des paysages ruraux. Or pour ceux qui habitent et fréquentent ces campagnes, les regards et les perceptions ne sont pas les mêmes. Les clivages sont très subtils car ils passent à travers les groupes. Néanmoins, pour la majorité, le paysage est perçu comme un bien commun, un patrimoine à protéger.

Quel est ce paysage que l'on veut protéger ? Dans les couloirs, vous avez vu une exposition de photos. Deux d'entre elles représentent le finage d'Avrieux, dans la vallée de la Maurienne. L'une est prise en

**“ En dehors du monde périurbain, une nouvelle société rurale est apparue. Il s'agit bien d'une révolution.”**

1903, et l'autre en 2002. Il s'agit du même lieu et de la même échelle. Or les deux paysages n'ont qu'un lointain rapport. Dès lors, voulons-nous protéger le paysage de 1903 ? Il est évidemment impossible de revenir en arrière. Mais êtes-vous sûr que le paysage de 2002 a atteint une perfection qui justifierait qu'on le préserve absolument ? En effet, dans une société rurale devenue complexe, la notion de paysage est difficile à définir. De plus, en admettant qu'on veuille limiter les évolutions, la préservation des paysages demande qu'on s'en donne les moyens. Cela exige de réhabiliter certaines notions qui ont été abandonnées, telle que le volontarisme, l'aménagement, la planification. Si nous voulons sérieusement nous engager dans une protection paysagère, nous n'échapperons pas à un grand débat national, suivi par un texte de loi marqué par le sceau du volontarisme. Ma conclusion est simple : le voulons-nous ? Si oui, sommes-nous d'accord sur le contenu mot « paysage » ?

## Michel CORNUET

Merci beaucoup. Nous accueillons Mihai PASCARU qui vient de Roumanie. En près de 20 ans, la Roumanie sera passée de la révolution institutionnelle à l'ère des subventions européennes, notamment celles dédiées à l'agriculture. Quels sont les impacts de la politique industrielle sur l'agriculture et les paysages ?

## Mihai PASCARU

Les 20 ans d'après la chute du communisme se caractérisent en Roumanie par un processus accentué d'effondrement de l'industrie autochtone,

ce qui aurait pu encourager le développement de l'agriculture. En même temps, avec la désindustrialisation, il s'est passé un autre processus, à savoir le retour de la Roumanie à l'agriculture de subsistance, spécifique au XIXème siècle, par l'anéantissement des grandes exploitations agricoles (CAP et IAS) et la restitution des terrains sous la forme des petites propriétés. De plus, la surface agricole moyenne d'une exploitation agricole en Roumanie est de 3,37 hectares et elle est divisée en environ 3,73 parcelles, la surface moyenne par parcelle étant au-dessous d'1 hectare. Les petites propriétés ont rapidement fait l'objet de transactions

immobilières, spécialement pour la relocalisation du capital étranger de type industriel et, dans la

banlieue des localités urbaines, pour la construction de logements.

## Michel CORNUET

Les différents territoires sont-ils organisés pour mettre en oeuvre des politiques d'aménagement qui concilient agriculture et développement urbain ? Quel est l'avenir des campagnes, des populations rurales et de l'économie agricole en Roumanie ?

## Mihai PASCARU

L'aménagement du territoire semble être plutôt l'expression du jeu du marché immobilier que celle des politiques cohérentes de conciliation de l'agriculture avec le développement urbain. L'exemple le plus édificateur dans ce sens est celui du quartier Baneasa de Bucaresti, qui a été édifié sur les terrains d'expérimentation de l'Université Agricole de Bucaresti (271 hectares).

L'avenir des régions rurales, de la population et de l'économie agricole est de nos jours illustré de manière cohérente dans un document délivré par le ministère de l'Agriculture et du Développement. Il s'intitule Programme national de développement rural (PNR), et couvre la période 2007-2013. Celui-ci vise les axes prioritaires suivants :

- Accroissement de la compétitivité du secteur agricole et sylvicole ;
- Amélioration, bonification de l'environnement et de l'espace rural ;
- Qualité de la vie dans les régions rurales et diversification de l'économie rurale ;
- LEADER qui porte deux innovations importantes

(les stratégies participatives et les GAL qui comprendront aussi bien des localités rurales que des localités urbaines).

## Michel CORNUET

La question du paysage rural commence-t-elle à émerger dans les réflexions d'aménagement du territoire ?

## Mihai PASCARU

Le problème du paysage rural est traité dans deux contextes bien différents :

- le paysage rural et le développement du tourisme (du tourisme rural et surtout de l'agrotourisme) ;
- le paysage rural comme partie intégrante des paysages culturels.

Nos préoccupations ont visé surtout le second contexte, en accord avec lequel nous avons élaboré, à la demande et avec le soutien financier du Conseil Départemental, deux projets importants : Râpa Rosie-Lanqram et Ceru Bacainti.

## Michel CORNUET

Denis MICHAUD, pensez-vous que la démarche des AOC puisse devenir une référence et un objectif pour une agriculture de proximité, dans une logique de qualité ? En outre, est-ce une utopie de vouloir gérer à la fois des modes, des paysages et des milieux ? Sur quelle échelle s'inscrivent vos travaux, tant au niveau individuel que collectif ? Enfin, en tant qu'enseignant, quel est le message que vous portez ? Quels sont les principes fondamentaux que vous développez aux étudiants futurs agriculteurs ? Quelle est leur réceptivité des thèses du développement durable prônées par notre société et nos institutions ?

## Denis MICHAUD

Je partirai de votre deuxième question. Est-ce qu'on peut concilier aujourd'hui des modes de production contemporains avec les problématiques de préservation de l'environnement ? J'estime que c'est le cas, que ce n'est pas nouveau, mais que cela ne va pas être simple à l'avenir. Dans le massif du Jura, quand il est question de la richesse des paysages et de richesse biologique des milieux, la majorité des gens pensent qu'il est question de la nature. En réalité, la richesse de ces paysages est un héritage agricole et forestier qui a été façonné par l'homme. Elle est issue d'un lien avant tout économique : besoin de foncier, besoin de fourrages,

élevage. Ces milieux forment néanmoins une véritable mosaïque biologique.

Cependant, ce lien n'était pas uniquement économique. Des formes de complicité avec la nature existaient. Je me souviens que mon grand-père me demandait de faucher le long d'un muret de pierre pour le « coup d'oeil ». Nous avons peut-être oublié cette forme de complicité ces dernières décennies. C'est probablement un gisement sur lequel nous pouvons travailler. Depuis, l'agriculture a changé et notre économie n'est plus la même. Avec les innovations techniques, nous avons eu tendance à moins utiliser certains types de milieu. Ces paysages s'appauvrissent, se ferment, et des préoccupations apparaissent.

J'enseigne dans un lycée agricole. Nos élèves sont de futurs agriculteurs. Je leur explique qu'à l'époque de mon grand-père, le village était uniquement peuplé de paysans quand mon fils sera le seul aujourd'hui. L'élément nouveau est que le reste de la société observe ce que nous faisons. J'incite les élèves à prendre cette question en main, afin de transformer en une richesse ce qui pourrait apparaître comme une contrainte. Nos ancêtres ont tiré profit de l'hiver pour le transformer en un atout, avec les fromages. Nous devons mener une démar-

**“ Le paysage est le média par lequel nous allons porter les valeurs qui entourent notre produit.”**

che similaire. Nous allons prendre en compte les attentes de nos concitoyens en matière de paysage et de richesse biologique.

Il a été précédemment question des produits AOC. Nous avons la chance de venir d'une région où le fromage a un demi-millénaire. Nous sommes partis d'une recette que chaque génération a ensuite améliorée, en se questionnant sur les divers processus impliqués. C'est l'histoire d'une longue consolidation, pour en faire un produit plus sûr qui réponde aux exigences du consommateur. Il nous semble que notre mission est de poursuivre cette démarche. Le défi de notre génération est de faire un pas de plus, en allant au-delà du produit en lui-même. Un produit qui a une identification de la qualité et de l'origine a aussi le devoir d'être exemplaire sur son empreinte dans le territoire. Il est désormais question de patrimoine, de paysage, de savoir-faire, de biodiversité, de ressources, d'éner-

gie. Nous devons aujourd'hui réintégrer dans le processus de production la question de l'empreinte dans le territoire. L'AOC donne des devoirs auxquels il faut être attentif si nous voulons continuer à prétendre à une grande appellation. Il ne s'agit pas d'un modèle, mais d'une exigence. Si nos outils nous invitent à nous affranchir de la question du paysage, nous sommes néanmoins amenés à nous reposer la question de la qualité. Les attentes de la société sont dès lors notre chance.

J'ai l'habitude de dire que le paysage est la signature du fromage. C'est celle que nous avons envie de laisser. Mais sait-on écrire le message qu'on essaie de faire passer ? Avons-nous le bon alphabet ? Le paysage est le média par lequel nous allons porter les valeurs qui entourent notre produit. La question de l'environnement est incontournable. Comment prétendre, en tant que producteur, au retour à la plus haute qualité si nous ne sommes pas exemplaires à ce niveau ? L'objectif n'est pas de revenir au paysage du passé. Nous devons faire une offre et en débattre. Dans les années 1990, des mesures de gestion du paysage ont été mises en place. Mais quel est le plan ? Qui le dessine ? Il nous faut inverser le vecteur, et définir le plan pas à pas dans le rapport avec celui qui le lit. Nous devons, en

## “ L'objectif n'est pas de revenir au paysage du passé ”

ce sens, être en proximité avec les attentes de la société. Toute la difficulté n'est pas de revenir vers le passé, mais bien de réinventer et de repenser l'ensemble de l'exploitation.

La deuxième difficulté pour un jeune agriculteur est celle de la reconnaissance sociale par ses pairs. Or quand on s'installe aujourd'hui, les critères de reconnaissance sont encore basés sur la performance et les modèles techniques contemporains. Ainsi, étant donné la démographie agricole, les nouveaux circuits de reconnaissance sociale ne peuvent plus être la seule affaire des agriculteurs, mais de la société tout entière. La dernière difficulté est la question de l'économie. Le pari est qu'à travers des produits qui ont des qualités et qui ont du sens vis-à-vis du paysage, les consommateurs citoyens soient prêts à s'engager sur le plan économique. Dans le cas contraire, les exploitations ne pourront pas vivre. En effet, maintenir ces paysages est très coûteux. Cela signifie que nous devons rediscuter de la distribution, notamment. Un comté

qui coûte 15 euros à Paris est payé 4,5 euros au producteur. Une simple augmentation de 0,3 euro au kilo représente déjà une hausse substantielle pour le producteur. L'engagement du consommateur citoyen n'a pas à être gigantesque. En conclusion, il semble incontournable d'intégrer ces questions et de faire une offre à la société. Nous ouvrirons ainsi le débat.

## Michel CORNUET

Monsieur MICHAUD vient de soulever l'idée de modifier la distribution. Or c'est bien le projet de la Ferme du Sart. Nous allons visionner une vidéo qui présente ses activités.

## Projection du film de présentation de la Ferme du Sart.

Matthieu LECLERQ, votre démarche consiste à déplacer l'agriculture en ville. Quels sont les objectifs ? Quelle est la clientèle visée ? Est-ce que cela fonctionne ?

## Matthieu LECLERCQ

Cette ferme fonctionne très bien. Notre projet correspond à l'intitulé de ce colloque, dont le sujet est l'agriculture au pluriel. Le milieu urbain ou périurbain est un secteur difficile qui est confronté à des problèmes économiques et sociaux. Cependant, d'autres réseaux y sont déjà actifs, tels que le réseau Chapeau de paille, les AMAP. La Ferme du Sart est un prototype qui ne prétend pas être une réponse définitive. Nous travaillons pour l'améliorer. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une exploitation agricole est avant tout une entreprise qui doit générer des revenus.

Au moment de monter le projet, j'ai rencontré le maire. Je lui ai expliqué qu'en bâtissant un magasin de 1 200 m<sup>2</sup>, nous allions préserver les 14 ha alentours. Nous sommes en effet entourés de supermarchés et d'hypermarchés. Le maire a accepté le projet parce qu'il préservait son entrée de ville en créant une sorte de poumon vert. En générant ainsi des revenus à hauteur du patrimoine foncier, nous parviendrons à préserver des espaces verts et des exploitations en périphérie des zones urbaines. De plus, cette agriculture de proximité correspond aux besoins des consommateurs. Ils ont besoin de comprendre que nous préservons l'environnement.

Les citoyens souhaitent en effet se rapprocher de la ferme. La métropole lilloise compte beaucoup de fermes. Néanmoins les 1,4 million d'habitants ne s'y rendent jamais car elles ne sont pas accessibles. La vente directe ne représente que 0,5 % des dépenses alimentaires des ménages en France. Tout le problème est de savoir comment faire augmenter cette part de marché.

La Ferme du Sart a enregistré 1,2 million de visiteurs en 1 an. 75 % des produits sont issus de la région. Nous ne vendons pas de grandes marques. Nous avons développé une stratégie de partenariats avec les producteurs. Nous souhaitons en effet développer des relations durables, en négociant des prix à l'année. Sur les terres de la ferme, nous avons produit 190 tonnes de légumes et 200 000 fleurs. Le magasin ne compte que 500 références, alors qu'un supermarché traditionnel en compte 3 000. Par exemple, nous ne vendons qu'un seul poulet et un seul jambon produits dans la région. Nous sommes ainsi devenus le principal client de tous nos fournisseurs. Notre obsession est de vendre avec le moins de marge possible, afin de maintenir des prix les plus accessibles. Or notre fonctionnement génère des frais réduits. Les résultats sont très positifs.

Quand nous essayons de développer un tel projet, nous sommes immédiatement confrontés à des questions immobilières. Les PLU prévoient des zones AP, à savoir d'agriculture paysagère. Or en décrétant qu'une entrée de ville est en zone AP, on la condamne en partie. Je préférerais qu'« AP » signifie « agriculture de proximité », une agriculture qui soit au service de l'alimentation de la population. Il nous faut néanmoins dépasser le cercle de la production. Nous devrions inventer des schémas de valorisation qui tiennent compte de la polyvalence des activités de l'agriculteur. En périphérie des villes, il faut ajouter les dimensions d'interaction, de pédagogie et de commerce.

Enfin, la valeur foncière des terres agricoles semble peu élevée. Toutefois, pour un projet de cette ampleur, il faut investir entre 2 et 3 millions d'euros, une opération que je ne pourrai pas renouveler. La stratégie consiste donc en un développement en réseau afin d'aider des agriculteurs à valoriser leur foncier en proximité de ville. Pour conclure, notre projet ne va pas régler tous les problèmes de l'agriculture. Cependant, il permet de valoriser un patri-

moine et de générer des revenus, contribuant ainsi à la reconnaissance sociale de l'activité agricole. Grâce à un concept de ferme comme celui-là, j'espère que les enfants d'agriculteurs auront envie de reprendre le flambeau de leurs parents.

## Michel CORNUET

Thierry LAVERNE, vous avez mis en oeuvre un ensemble d'actions qui ont vocation à s'inscrire dans le temps. Quel est l'objectif des élus ? Quelle est l'adhésion des agriculteurs ? Comment les habitants s'impliquent-ils ? Quelles actions ont été mises en place afin de protéger le foncier agricole ?

## Thierry LAVERNE

Je vais commencer par revenir sur ce que nous avons entendu aujourd'hui. Comme nous avons pu le voir, la question est très diverse. Néanmoins, il apparaît essentiel que la société tout entière soit convaincue de la nécessité de recomposer un projet durable entre agriculture et ville. Il va nous falloir par conséquent travailler à la question de l'engagement et des responsabilités partagées entre les différents acteurs et leurs projets.

Le Triangle Vert est à la fois un territoire, une association et un projet, il a donc pour ces trois raisons vocation à inscrire son action dans la durée. L'association du Triangle Vert rassemble en effet le territoire des cinq communes de Marcoussis, Saulx les Chartreux, Nozay Villebon sur Yvette et

## **“ Inventer des schémas de valorisation qui tiennent compte de la polyvalence des activités de l'agriculteur.”**

Champlan. Situé à 20 km au sud de Paris, il compte environ 30 000 habitants et s'étend sur 4 500 ha respectivement répartis entre 1/3 d'espaces naturels et forestiers, 1/3 d'espaces urbanisés et 1/3 d'espaces agricoles et maraîchers, soit environ 1 800 ha de SAU.

L'objectif des élus est de reprendre leur responsabilité pour en finir avec le laisser-faire, l'étalement urbain et la prédation des territoires. Ils cherchent également à répondre par un projet local responsable aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux. Ils entendent démontrer que ville et agriculture ne sont pas contradictoires qu'on ne peut

plus opposer développement urbain et valorisation d'une agriculture de proximité. Il est indispensable que l'agriculture redevienne un acteur majeur d'un projet alternatif de développement d'une ville durable. Un projet alternatif où ville et agriculture font bon ménage et commerce équitable doit être mis en oeuvre.

Or quand on aborde la notion d'agriculture périurbaine, on a le sentiment que la question et le territoire agricoles sont fragmentaires, sous tutelle et consécutifs de la question urbaine. En passant à la notion d'agriculture urbaine, on s'oblige à changer d'échelle et de nature de projet. La question et le territoire agricoles deviennent ainsi le centre du territoire et de la question et au coeur de la redéfinition du projet alternatif de la ville archipel. Nous sommes ainsi passés de communes individuelles qui se regardaient le clocher à des communes rassemblées qui regardent ensemble leur projet depuis les champs. Le champ se trouve ainsi le centre et le coeur d'une nouvelle nature de ville.

Aujourd'hui c'est bien la ville qui menace l'agriculture. Par conséquent, il est nécessaire de convaincre les urbains de leur capacité à mettre en oeuvre un projet alternatif. C'est d'ailleurs le premier rôle de l'association du Triangle Vert. Il faut aussi convaincre les urbains de passer de la position de

### **“ Ainsi la reconnaissance de l'agriculture urbaine oblige la ville à l'excellence.”**

spectateur impuissant face à un paysage menacé à celle de coproducteur d'un projet responsable. De plus, les urbains doivent être convaincus de l'intérêt public de l'activité privée des agriculteurs et de son soutien, si nécessaire. Cependant, les responsables du projet sont bien les agriculteurs. Ils doivent être convaincus de l'intérêt et de la pérennité de leur activité dans la ville durable. Nous avons ainsi besoin d'agriculteurs résistants et solidaires qui ont compris qu'être agriculteur près de la ville est un métier à part entière. Il faut également les convaincre de la volonté politique et de la capacité des collectivités à préserver et à valoriser les territoires et les activités agricoles. Enfin les agriculteurs doivent être encouragés par les collectivités locales à se réorienter sur une économie responsable et solidaire de la ville, à travers notamment l'encouragement à la diversification et la promotion des circuits courts.

L'association regroupe trois collèges : les communes, les agriculteurs et les usagers de l'espace. Ces trois composantes sont nécessaires pour que l'intérêt partagé dans la gestion commune de ces territoires soit porté par chacun. Le dialogue et la confiance ont ainsi été rétablis. Il s'installe par conséquent un système de « triangle-vertueux » : les communes rassurant les agriculteurs qui reprennent confiance. Les agriculteurs renouent le dialogue avec les usagers et convainquent les collectivités de la capacité du projet à maintenir une agriculture de proximité. Des partenaires comme la Région ou le Département s'intéressent à cette démonstration locale et soutiennent les communes qui, à leur tour, soutiennent les agriculteurs.

Par ailleurs, les outils de maîtrise foncière sont tout d'abord pédagogiques afin de changer le regard de notre société sur ces questions. La prise de conscience est la condition préalable indispensable à une responsabilité partagée entre les urbains et les agriculteurs et à la mise en oeuvre d'un projet alternatif. Pendant longtemps, les abords de ville ont été soumis à la logique du « mieux que rien ». L'agriculture y était considérée par la ville comme ne valant rien, s'autorisant ainsi à faire n'importe quoi au motif que c'était mieux que rien... Ainsi « ce mieux que rien » qui a permis le « n'importe quoi » était « pire que tout », autorisant la ville responsable de sa production périurbaine indigente, à un étalement périurbain irresponsable... Nous avons l'obligation de reconnaître l'importance de l'agriculture afin de changer le regard de la ville sur son territoire. Ainsi la reconnaissance de l'agriculture urbaine oblige la ville à l'excellence.

Il nous faut également affirmer clairement la conviction politique avant de mettre en place les outils réglementaires. Notre projet repose ainsi sur la conviction et l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Sur les 5 000 hectares du territoire, 1 800 ont été définis comme zone d'activité agricole (ZAA). C'est à partir de ces ZAA que les communes peuvent redéfinir leur projet urbain. De plus, les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), mis en place en Ile-de-France, ont été étendus aux zones agricoles, démontrant l'importance de la maîtrise de ces territoires à l'échelle francilienne. En outre, les révisions PLU des communes sont l'occasion de confirmer la place nouvelle de l'agriculture dans leurs projets. Ainsi petit à petit, les communes ont compris et formulé l'importance

de promouvoir ensemble un projet de développement solidaire et durable de leur territoire.

L'objectif principal du projet Triangle Vert est que chacun puisse changer de regard sur les questions agricoles. A travers la géographie de la banlieue, il nous a fallu identifier ce territoire afin de le faire reconnaître. Cette reconnaissance est un moment important et fondamental pour fonder un projet local. Désormais, le triangle vert existe. Au moment de la révision du SDRIF, notre expérience a été observée de près, car elle propose un projet alternatif à l'étalement urbain, non pas sous la forme d'une résistance, mais dans l'enthousiasme d'un nouveau projet partagé avec les agriculteurs. L'agriculture francilienne constitue désormais un territoire et une activité dont le rôle et les limites sont pérennisées par un document officiel à l'échelle de l'agglomération.

### Michel CORNUET

Pensez-vous que cette expérience est reproductible ailleurs ? Quelles sont les conditions pour réussir une telle opération ?

### Thierry LAVERNE

Les questions que nous posons sont des questions sociétales qui se posent partout. Cependant, le Triangle Vert n'est pas une association de problématique, mais bien une association de projet. Celui-ci correspond à un territoire, des ressources et des hommes particuliers. Le projet est local, et dans ce sens, n'est pas reproductible. Il est composé d'une association de communes qui rassemble des élus autour d'objectifs partagés. Or dans un département périurbain comme l'Essonne, on avait tendance à considérer que personne n'était responsable de ces questions, il a d'abord fallu que les élus admettent que la question de l'étalement urbain était de leur responsabilité.

### Michel CORNUET

Les cinq communes en question faisaient-elles partie d'un EPCI ?

### Thierry LAVERNE

Absolument pas. Nous avons inventé le principe du projet il y a environ une dizaine d'années, au moment où il a été demandé aux communes de se

rassembler en intercommunalités. Nous avons alors fait émerger une conscience de notre territoire et de ses véritables ressources, sur lesquels fonder un projet de développement durable. Maintenant que les communes appartiennent à diverses communautés, ce territoire – qui a été reconnu à l'échelle européenne, nationale, régionale et départementale – est devenu incontournable au niveau local.

Pour conclure, les élus sont-ils prêts aujourd'hui à inventer le nouveau projet de territoire de leur paysage de demain ? Le paysage n'est pas une fin en soi, mais un témoignage et une production, le témoignage de l'histoire des hommes sur les territoires et la matérialisation de leur projet encours. La question du projet de territoire est plus porteuse car elle incite à la confrontation et à l'échange sur le projet de société. Nous sommes responsable des changements. Nous devons par conséquent prendre le temps de poser les questions des valeurs de notre territoire, du sens de son programme et du temps de son projet. Il ne faut pas se précipiter dans des réponses. Le temps du projet nécessite une connaissance profonde de nos territoires. Je crois en la démarche de projet local fondé sur la valorisation des ressources d'un territoire au profit des hommes qui y vivent, un projet de territoire où la géographie, l'histoire, la nature et la culture sont des acteurs majeurs.

Dans un territoire, lorsque le projet est bon, le paysage est beau. Pour en revenir aux productions agricoles, il existe une réelle cohésion fondamen-

**“ Nous avons fait émerger une conscience de notre territoire et de ses ressources, sur lesquels fonder un projet de développement durable ”**

taire entre un produit, un projet et un territoire. Nous avons trop longtemps subi un projet de société où, au nom de valeurs dominantes, on nous laissait croire que les valeurs auxquelles nous croyions n'étaient pas raisonnables. Il est temps aujourd'hui que ces valeurs redeviennent déterminantes de nos projets. Les parachutes, même dorés, n'empêchent pas les avions de tomber, alors apprenons à voler. ●

# Synthèse des travaux

## Régis AMBROISE

Chargé de mission Paysage, ministère de l'Agriculture et de la Pêche

En écoutant toutes les interventions de la journée, j'ai relevé tout d'abord que les enjeux de la relation « agriculture et paysage » ont été posés à différents niveaux. Tout d'abord, au niveau international. La Convention européenne du paysage ratifiée par la France donne un cadre pour agir, et l'Union européenne, dont les politiques influent fortement sur cette thématique, s'y intéresse. Au niveau national, les ministères de l'agriculture et de la pêche, dans le plan Objectif terres 2020, et du développement durable, dans le Grenelle de l'environnement, donnent des orientations nouvelles. Enfin les questions d'agriculture et de paysage se posent également au niveau des intercommunalités, des communes et des exploitations agricoles elles-mêmes. L'ensemble des interventions a démontré à quel point ces niveaux interagissaient. Il est important de trouver des lieux où développer les partenariats nécessaires entre les acteurs qui agissent à ces différents niveaux pour améliorer la relation agriculture et paysage.

Plusieurs intervenants ont évoqué l'histoire et présenté comment cette relation agriculture et paysage avait été traitée dans le passé. Il apparaît que cette question a été posée de façon plus ou moins explicites selon les périodes. Au moment de la Révolution française par exemple, le mot « paysage » était incorporé dans les textes aussi bien techniques que politiques ou artistiques. L'agriculture, « le premier des arts », ne pouvait alors être réduite à sa seule fonction productive, puisque les paysages mis en forme par les paysans constituaient le cadre de vie de toute la population et l'expression visible des principes révolutionnaires. En tant qu'agronomes, nous devrions nous inspirer de ce qui s'est fait dans d'autres disciplines. Les ingé-

nieurs des ponts et chaussées sont allés puiser dans leur histoire pour comprendre d'où ils venaient. Ils se sont réappropriés leur tradition de constructeurs d'ouvrages « d'art » prouvant que l'ingénieur ne doit pas être réduit à une seule fonction technique.

En ce qui concerne l'agriculture, il serait intéressant que des historiens plus nombreux travaillent sur la pensée paysagère agronomique et agricole. Leurs recherches pourraient nourrir les nouveaux projets. La question du foncier a également été largement abordée. La notion de protection du paysage traditionnellement évoquée pour garder le monde rural en l'état, est aujourd'hui dépassée. Nous devons nous atteler à exprimer un projet de société avec des projets de territoire, dans lesquels le paysage joue un rôle essentiel. La protection du foncier agricole est un vrai sujet de débat qui

**“ Avoir le souci de trouver de nouvelles harmonies pour les territoires.”**

concerne, notamment, l'économie. En économie, il faut avoir une vision globale qui intègre l'ensemble des fonctions de l'agriculture. Il est très intéressant de constater que dans des territoires périurbains comme il y a quelques années les régions de montagne, des projets originaux et novateurs voient le jour et vont sans doute diffuser dans tous les territoires. Des journées d'études autour du foncier permettraient de réunir les points de vue et d'avancer sur ce que les approches paysagères peuvent apporter à cette question.

D'une manière générale, les paysagistes paraissent intéressés par les problématiques agricoles même s'ils sont encore peu nombreux à intervenir dans ce milieu. En revanche, du point de vue des agriculteurs, un travail est encore nécessaire pour prouver l'intérêt de travailler avec des paysagistes. Comme nous l'avons vu, les paysages agricoles dépendent des systèmes de production. Il faut donc se deman-

der comment les améliorer pour permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail et d'être mieux reconnu par la société. Cette réflexion doit mener les paysagistes à aller plus loin dans leur compréhension du monde agricole, afin d'aider les agriculteurs à produire en étant plus autonomes, notamment vis-à-vis des énergies non renouvelables.

Le pétrole occupe en effet une place très importante dans les systèmes de production. De nouveaux modèles, qui tiennent compte des richesses propres des territoires, doivent ainsi voir le jour. Les paysagistes, qui travaillent sur l'histoire et la géographie des territoires, peuvent aider à retrouver la mémoire des potentiels agronomiques, des structures paysagères, des richesses naturelles et humaines de chaque lieu pour les réutiliser de façon contemporaine de façon à remplacer progressivement les énergies fossiles polluantes dont le prix va augmenter avec leur rareté. En ce sens, les AOC qui correspondent à des modes de production très liés à la qualité particulière de leurs terroirs peuvent avoir l'ambition, en allant au bout de leur logique, de devenir les fers de lance d'une nouvelle agronomie. Leurs systèmes de production induisent des paysages qui sont non seulement mieux reconnus en termes de qualité paysagère, mais qui contribuent à favoriser des productions diversifiées et qui participent globalement à la fabrication d'un cadre de vie plus agréable.

S'engager vers des modes de production agricoles contribuant à un développement durable des territoires permet aussi de trouver des partenaires financiers ou techniques. Les agences de l'eau, par exemple, ont tout intérêt à avoir une agriculture non polluante, de même que les élus ou les organismes touristiques ou les associations sont intéressés par des paysages agricoles de qualité.

Un grand chantier de réflexion et de travail doit être mené autour de la mise en oeuvre et du financement d'une agriculture multifonctionnelle et des réorganisations spatiales à promouvoir pour y arriver. Dans ce même temps, les paysagistes ont comme rôle de guider les actions engagées par les agriculteurs, et par chaque catégorie d'aménageur en ayant le souci de trouver de nouvelles harmonies pour les territoires. Ce souci d'harmonie doit permettre à tous de partager une nouvelle identité. Pour conclure, je voudrai souligner la qualité des travaux menés dans le cadre de l'Université Permanente depuis deux ans qui se reflète dans la qualité des débats de cette journée. La poursuite s'impose. Ils devraient faciliter des liens toujours plus étroits et fructueux entre le monde du paysage et le monde agricole au service d'un développement durable des territoires.

Alors bravo à toute l'équipe qui a organisé cette journée et j'espère à bientôt. ●

# Clôture

## Catherine BERGEAL

**Sous-directrice Sites et Paysages,  
Direction Générale de l'aménagement, du  
Logement et de la Nature, MEEDDAT**

Les pratiques de terrain qui nous ont été présentées m'apparaissent très positives. Il est en effet encourageant de voir qu'on commence à mieux parler de ces projets, dans leur complexité, sans en avoir peur. Il existe une réelle difficulté à aborder le paysage, notamment du fait de la partialisation des connaissances. Ces difficultés se retrouvent dans notre manière de partager le territoire et de le penser. Toutefois, nous prenons aujourd'hui conscience que cette question concerne toute la planète, et qu'il constitue un sujet très politique.

Il nous faut en effet apprendre à partager les ressources. Beaucoup de solutions restent à trouver, mais nous devons regarder aussi du côté de l'histoire. L'objectif est d'exploiter au mieux les ressources de manière durable. Mais nous avons aussi besoin des traces de nos ancêtres. Nous ne pouvons pas réinventer sans cesse. Or, gérer du patrimoine, c'est faire vivre un feu. Un projet de territoire doit s'enraciner dans une histoire, dans une société et une mémoire. L'opposition entre patrimoine et modernité doit être dépassée. Avoir une démarche patrimoniale doit être concilié avec une démarche d'avenir, de développement durable à la pointe de la modernité. J'estime que c'est un beau projet.

Le ministère auquel j'appartiens a des obligations dans ce domaine. Localement, des arbitrages vont devoir être menés et des projets de territoire être pris en charge par la sphère politique. Il faut que les solutions des uns ne deviennent pas les problèmes des autres. Dans le même temps, le global et le local sont de plus en plus imbriqués. La banalisation de la mondialisation peut être une catastrophe, mais aussi une richesse qui permet de partager un

regard et une pratique de notre territoire. La mondialisation concerne aussi le patrimoine. Les politiques de paysages sont définies dans un cadre européen applicable en France. Ces politiques aident à encadrer et à générer ces projets communs. Dans l'intitulé de mes fonctions se trouve une distinction entre les « sites » et les paysages. Toutefois, selon moi, la notion de paysage recouvre l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, les paysages protégés ne sont pas les plus menacés. En revanche, les entrées de ville ont connu des évolutions très fortes, en raison de visions de plus en plus fragmentées. Les activités doivent évidemment se développer. Mais nous devons avoir une vision globale du territoire, avec une ambition de qualité sur laquelle il ne faut pas démissionner. Il est toujours possible de faire mieux.

L'approche paysagère, à travers la PAC ou les politiques de l'énergie, est un moyen permettant de trouver des solutions pour le territoire afin qu'il devienne un environnement vivable pour les générations futures. La demande sociale est très forte. Nous sommes de plus en plus conscients de l'héritage merveilleux qui nous a été cédé. La diversité des paysages constitue d'ailleurs un objectif en soi. Celui-ci passe par une diversité de solutions adaptées à une géographie et à une histoire singulière, riche. Cela peut sembler être une belle utopie, mais je la vois en œuvre dans des projets locaux. Il est par exemple aujourd'hui question de faire reconnaître au niveau mondial un paysage culturel vivant dans les Causses et les Cévennes. Nous espérons que cette nouvelle étape, qui vient couronner le travail de nombreux acteurs notamment agricoles, sera franchie. Le fait de patrimonialiser ces territoires, tout en poursuivant des recherches agronomiques de la plus haute technologie, sont des enjeux de développement durable essentiels.

Concernant les enjeux majeurs, la PAC va être mise en œuvre en 2013. La question de la sécurité alimentaire va être posée. La société est aujourd'hui très réactive aux phénomènes d'environnement et

de crise. Par ailleurs, nous allons devoir faire face au changement climatique. La question de l'énergie appelle également de nombreux dialogues et de la pédagogie. Des débats ont lieu au niveau national, notamment sur la relation entre paysage et énergie. En outre, la problématique de la biodiversité se diffuse et interroge les fonctions urbaines et sociétales, liées à la qualité de notre environnement. Le regard de la société sur ces questions est de plus en plus éduqué. La pédagogie demeure toutefois une action essentielle. Nous devons éclairer ces débats par les paysages et les patrimoines. Cette mondialisation ne doit pas être un frein à des projets locaux qui permettent à chacun de développer ses activités d'une façon à la fois la plus rationnelle et respectueuse possible.

## Conclusion

### Michel CORNUET Président du CAUE de l'Aude et administrateur de la FNCAUE

Il me revient de conclure ces travaux. Je vais démarrer en partant d'un canton aux confins de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Cet endroit est très beau. Les élus se sont mobilisés pour faire connaître ce pays. On y trouve l'AOC Corbières, qui fonctionnait plutôt bien jusqu'à la crise viticole. Celle-ci a touché en priorité les vignes des hauts cantons les plus isolées. Il y a eu une première vague d'arrachage. Une deuxième est en cours. Là, on a vu le paysage se refermer et la garrigue regagner du terrain. Des viticulteurs se sont trouvés au RMI, certains se sont suicidés. Les premiers incendies ont eu lieu, touchant l'année dernière près de 1 000 ha. De plus, le paysage a perdu progressivement tout intérêt touristique. En arrivant ici, j'avais cette image en tête à propos de paysage. Mais cette journée m'a éclairé. J'en suis à ma troisième vie.



CAUE 30

J'ai d'abord été salarié dans une grande entreprise. J'étais alors ultra-urbain. J'ai ensuite été agriculteur pendant une vingtaine d'années. Aujourd'hui, je vis dans une ville moyenne. J'ai ainsi différentes visions : paysan et citadin, rural et urbain, producteur et consommateur. En écoutant ce qui s'est dit aujourd'hui, j'ai toutefois le sentiment que nous avons des difficultés à nous comprendre. Les urbains voudraient un paysage que les ruraux ne saisissent pas.

Pour clôturer, je comprends aujourd'hui que dans le paysage, il y a cette notion d'espace commun, partagé. Le paysage doit devenir un espace de dialogue, afin d'arriver à ce que les urbains changent leur vision du rural. Le paysage est peut-être le lieu où nous allons pouvoir nous rencontrer et croiser nos regards. J'aime bien aussi l'idée que le paysage soit un prétexte pour réfléchir plus largement à l'émergence de nouveaux projets sur les territoires. Ceux-ci doivent prendre en compte les problématiques du développement durable sans perdre de vue les fondamentaux. ●

# L'ouvrage

Agricultures et paysages



## Témoignages et points de vue de CAUE

112 pages, 30 articles, plus de 100 photographies, cartes et schémas.

Educagri Editions / FNCAUE

Cet ouvrage généreusement illustré rassemble des travaux et expériences partagées par des CAUE et le monde agricole.

**“Créer des paysages contemporains de qualité est une urgence qui doit mobiliser tous les acteurs et décideurs des territoires. Penser le paysage est une manière de rassembler les regards et les intérêts autour d’un projet commun. Cet ouvrage offre des pistes pour agir ensemble autour de la question des paysages ruraux et périurbains.”**

Extrait de la Postface par Christian GAUDIN

# Le film

Portraits d'ares



Réalisé par François ADAM, paysagiste au CAUE 78, Michel EL HANNACHI, réalisateur multimédias et Laure PIEDELOUP, infographiste au CAUE 77. Avec la participation de plusieurs CAUE.

Une version longue de 90 mn a été projetée en région par plusieurs CAUE pendant la semaine du 11 au 15 mai.

Une version courte de 17 mn a ouvert le colloque européen à Paris le 15 mai.

Ce film documentaire présente huit témoignages d'acteurs ruraux et périurbains dans plusieurs régions de France



## Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Institués par la loi sur l'architecture de 1977, les CAUE sont des organismes départementaux de forme associative.

Quatre-vingt-dix CAUE ont été créés en France, à l'initiative de l'Etat et des conseils généraux. Ils regroupent au sein de leur conseil d'administration différents représentants des collectivités locales et des services de l'Etat, ainsi que divers acteurs socioprofessionnels impliqués dans l'aménagement du territoire et la valorisation de l'espace.

Dans leurs missions définies par la loi, les CAUE ont pour objectif de « promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages ». Leurs équipes pluridisciplinaires conduisent des actions de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation à destination de publics variés : collectivités, professionnels et habitants.

## La Fédération nationale des CAUE

La Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (FNCAUE) est une association loi 1901 créée le 9 mai 1980. Elle regroupe les CAUE représentés par leurs présidents.

La Fédération est un lieu d'échanges, de valorisation des expériences départementales et de mutualisation pour les CAUE. Elle organise pour le réseau et ses partenaires des rencontres, des congrès, des colloques qui leur permettent de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement.

## L'Université permanente de l'AUE (UPAUE)

Face aux enjeux d'une société en mutation (recomposition des territoires et redistribution des compétences entre collectivités publiques, dilution des limites entre urbain et rural, apparition du développement durable comme perspective d'exigences sociétales nouvelles, émergence de la démocratie de proximité et du débat public...), les CAUE et la FNCAUE ont créé l'Université permanente de l'AUE, lieu de débat et plateforme d'observation des territoires visant à :

- rassembler les regards sur la société
- encourager et produire des discours multiples sur l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement
- débattre et évaluer des décisions et des pratiques
- provoquer et faciliter le débat public.

Trois ateliers thématiques sont actuellement ouverts sur la période 2007-2009 :

- Agricultures et paysages
- Identités, diversité des formes habitées
- Étalement urbain et territoire durable

## L'atelier Agricultures et Paysages

L'avenir des paysages ruraux et périurbains face aux mutations de l'agriculture.

Cet atelier de l'UPAUE explore principalement l'espace rural et s'interroge sur les paysages non urbanisés et la consommation de nature. Enjeu majeur des décennies à venir en Europe, l'agriculture est en pleine mutation. Quelle est sa place dans notre société ? Quelle agriculture souhaite-t-on pour la décennie à venir ? Quels sont les conséquences possibles des choix en matière d'agriculture sur les paysages ruraux ?

Les CAUE possèdent une bonne connaissance des territoires. Leur pratique d'acteur de terrain les rend légitimes pour engager un état des lieux des espaces ruraux, avec l'apport des principaux acteurs du champ, et pour susciter un débat de société sur l'avenir des territoires ruraux et des paysages agraires.

Les préoccupations de cet atelier rejoignent celles des deux autres ateliers de l'UPAUE, à travers la question du périurbain ou de l'identité des formes habitées.

